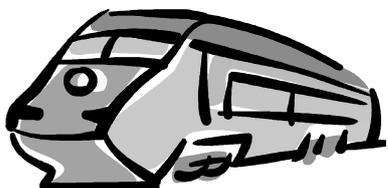


avryzoom 55



MEMENTO

LES ABONNEMENTS GENERAUX CFF



L'administration communale tient à la disposition de la population 6 abonnements généraux. Les cartes journalières émises pour ces abonnements sont en vente au prix de Fr. 35.- par abonnement et par jour. Veuillez vous adresser au bureau communal durant les heures d'ouverture.

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU COMMUNAL

Lundi et jeudi	matin de 8h00 à 11h30 et après-midi fermé
Mardi et mercredi	matin de 8h00 à 11h30 et après-midi de 13h30 à 17h00
Vendredi	matin de 8h00 à 11h30 et après-midi de 13h30 à 16h00
Tél. 026 470 40 00	e-mail: commune@avry.ch



HORAIRE D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY (BRA)

Mardi	15h00 à 18h00
Mercredi	15h00 à 18h00
Jeudi	18h00 à 20h00
Vendredi	15h00 à 18h00
Samedi	09h00 à 12h00



CALENDRIER DES CONSULTATIONS POUR LE SERVICE DE PUERICULTURE

Chaque 1^{er} vendredi du mois uniquement sur rendez-vous, de 13h30 à 18h00.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 08h00 à 09h30 au 026 347 39 69



LE CENTRE DE TRI

Horaire d'été (heure d'été)

Mardi	de 08h30 à 11h30
Jeudi	de 16h00 à 19h00
Vendredi	de 16h00 à 19h00
Samedi	de 09h00 à 12h00
et	de 14h00 à 16h00

Horaire d'hiver (heure d'hiver)

de 08h30 à 11h30
de 16h00 à 18h00
de 09h00 à 12h00



PERMANENCE JURIDIQUE

Elle a lieu tous les mardis, sans rendez-vous, de 17h00 à 19h00 à Fribourg, à la Rue de Romont 29-31. Elle permet à chacun d'avoir, pour le prix de Fr. 20.- les 20 minutes, une consultation juridique.

<http://www.oaf.ch/fr/permanence/welcom.htm>

Sommaire

1. Editorial
3. Tractanda de l'assemblée communale du 20 mai 2015
5. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2014
23. Messages du conseil communal à l'assemblée communale du 20 mai 2015
25. Informations communales
31. Informations des commissions
33. Vie du village
39. Chroniques
41. Spectacles et manifestations
45. Informations et divers
51. Petites annonces
52. Les sociétés locales

Impressum

Tirage : 4 parutions par an à 950 ex.

Editeur : Commune d'Avry

Coordination : Administration communale
- **Tél.** : 026/470 40 02

Commission d'information : Michel Moret,
Céline Robichaud, Sylvain Clément, Jean-
Damien Meyer, Bernard Roussel et Floriane
Moret

Secrétariat : Cassandra Pulvirenti

Impression : Imprimerie MTL



Cédric Guisolan, conseiller en assurances
Téléphone 026 347 33 10
Email cedric.guisolan@mobi.ch

Quel est votre prochain objectif ?

Protéger ceux que vous aimez.

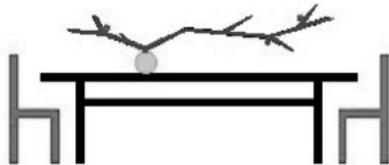
Dans le domaine de l'assurance vie aussi,
nous avons la solution qui vous convient.

La Mobilière

Assurances & prévoyance

Agence générale Daniel Charrière
Bd de Pérolles 5, 1701 Fribourg
Téléphone 026 347 33 33
www.mobifribourg.ch

Nicolas Pugin



Artisan ébéniste

Réparation Conception Réalisation
de tout votre mobilier ancien ou moderne
Avry-Bourg 14 Tél. 026/470 10 87
www.ebenisterie.ch



Boulangerie

**Au Vieux
Grenier SA**

026 684 24 48

www.vieux-grenier.ch

Avry-Bourg - Corminboeuf
Courtepin - Grolley



N. Cosentino Carrelages SA

REVÊTEMENT FAÇADES - POSE MARBRE ET GRANIT
En Fin-Derrey 9 - 1756 Onnens

Adresse postale

Case postale 174
1752 Villars-s-Glâne 1

Natel 079 230 72 90
Tél. 026 470 19 38
Fax 026 470 19 30

NICODEMO COSENTINO

cosentino.n@bluewin.ch
<http://www.ncosentinocarrelage.com>

Editorial

Avec le premier coup de pioche donné pour la halte St. Léonard, qui a été rebaptisée à cette occasion halte de la Poya, plusieurs réflexions me viennent à l'esprit.

Tout d'abord que cette halte est une réalisation commune de l'Agglomération qui en financera un tiers. C'est le premier grand projet décidé par l'ensemble des communes membres qui se réalise. C'est donc la preuve qu'il est possible de s'unir lorsque l'on a la vision d'un but commun.

Et cette volonté de favoriser les transports dans le grand Fribourg est aujourd'hui bien présente. Nul n'est besoin de reparler aujourd'hui de la surdose de voitures qui envahissent nos routes... Il suffit de se rendre au carrefour "de l'édilité" un soir à 17h et de constater. Pour Avry cette volonté s'est concrétisée par la mise en place de l'arrêt des Agges, par la réalisation d'un nouvel abri bus, aux Fontanettes, mais aussi par la commande d'un bus supplémentaire le matin pour celles et ceux qui doivent partir avec le chant des oiseaux.

Enfin, ma troisième réflexion porte sur le nom de la halte. Après avoir essayé un "Saint Léonard / Sankt Leonhard", jugé un peu long et un peu lourd, les partenaires se sont mis d'accord pour "Poya". Simple. Et voilà que nos origines nous aident à surmonter les sensibilités linguistiques d'une Agglomération bilingue. Comme quoi tout "problème" a une solution !

Restera à convaincre les CFF de remettre en service une liaison directe Rosé - Poya afin que nous puissions nous rendre aisément au site sportif, lors de la prochaine saison de notre club de hockey. Car l'année prochaine sera celle de la victoire, il faut y croire !

Bonne lecture et surtout bel été !

Benoît Piller
Syndic



Le centre du poêle et de la cheminée

EXPOSITION PERMANENTE
+ DE 60 MODÈLES
EXPOSÉS



CHEMINÉES : PALAZZETTI - FREI
POÊLES : HASE - ATTIKA - AUSTROFLAMM

J. Schori

POELES
CHEMINÉES
CONDUITS DE FUMÉE

Cheminées & Canaux SA

1763 Granges-Paccot / Fribourg - Tél. 026 460 55 40

www.schori-cheminees.ch

CHC Sàrl
ELECTRICITÉ
TÉLÉMATIQUE

Chavaille Christian

Télématicien, Contrôleur
Electricien diplômé

Avry-Bourg 7
1754 AVRY

T: +41 26 534 09 58

F: +41 26 534 09 85

Natel: 078 711 86 96

info@chcelectricite.ch

Câblage informatique
Courant faible, Sécurité
Paratonnerre, Contrôle
Dépannage

cycles
pâche
Avry-sur-Matran
www.cyclespache.ch
Imp. de la colline 3
1754 Avry-sur-Matran
Rte cantonale Rose



Service après-vente de qualité.
Un accueil chaleureux

Une visite s'impose !

PAUL BIELMANN & FILS S.A.

INSTALLATIONS SANITAIRES ADDUCTIONS D'EAU

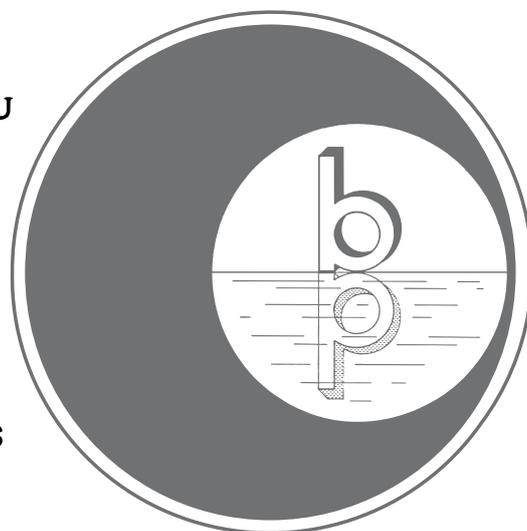
A VOTRE SERVICE DEPUIS 1956

RESERVOIRS D'EAU

STATIONS DE POMPAGE

CONDUITES D'EPURATION

TRAVAUX SPECIAUX SOUS LES PONTS



TEL. 026 470 14 37

1754 ROSE (FR)



Commune d'Avry

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune d'Avry sont convoqués en assemblée communale pour

**le mercredi 20 mai 2015 à 20h00
à l'Auberge d'Avry-Rosé à Rosé**

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2014 :** ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.
- 2. Comptes 2014**
 - 2.1. Présentation générale des comptes communaux**
 - comptes de fonctionnement
 - comptes des investissements
 - 2.2. Rapport de la commission financière sur les comptes 2014**
 - 2.3. Approbation des comptes 2014, vote**
- 3. Ouverture d'un compte de trésorerie avec une limite de crédit de 1,3 million**
 - 3.1. Rapport de la Commission financière
 - 3.2. Vote
- 4. Corporation forestière**
 - 3.1 Approbation des statuts et du périmètre
 - 3.2 Cautionnement
 - 3.3 Rapport de la commission financière
 - 3.4 Vote
- 5. Reprise au domaine public de l'Impasse de Cheiry**
 - 4.1 Rapport de la Commission financière
 - 4.2 Vote
- 6. Divers**

Le Conseil communal

**La technologie au service
de votre confort**

SOFRAYER
La technologie du verre

UNI GLAS® | TOP
Vitrage économique

Sofraver, professionnel dans
l'univers du verre, vous apporte le confort
et un minimum d'impact écologique.

CONTACTEZ-NOUS
SANS PLUS ATTENDRE
026 470 45 10
www.sofraver.ch



La force de l'expérience

vilarel
SA Constructions

Avry-Bourg 8A
Avry-sur-Matran
079 947 39 40
www.vilarel.ch



Route de Fribourg 16

1754 Avry

Tél. 026 470 19 17

Fax 026 470 19 18

E-mail : vonavry@bluewin.ch

*Spécialiste Honda - Réparations et entretien toutes marques - Préparation
pour expertises - Vente véhicules neufs et occasions - Essence et Diesel*



Commune d'Avry

Procès-verbal no 23 de l'assemblée de la commune d'Avry

du mercredi 17 décembre 2014 à 20.00 heures
à l'Auberge d'Avry-Rosé, à Avry

Président	M. Benoît Pillier, Syndic
Scrutateurs	Mme Myriam Guillet M. François Bouverat M. Pierre Chenaux M. Marc Hauser M. Peter Mosimann

M. Benoît Pillier, syndic, ouvre l'assemblée à 20h00 en adressant un mot de bienvenue et en remerciant les citoyennes et citoyens présents de participer nombreux à cette assemblée qui a été convoquée

- par un « tout-ménage »
- par un bulletin d'information communale (Avryzoom N° 54 de décembre 2014)
- par une publication dans la feuille officielle N° 49 du 5 décembre 2014
- par affichage au pilier public.

M. Pillier donne lecture d'un communiqué du Conseil communal concernant la modification du tractanda. « Comme annoncé par un tout-ménage distribué hier et publié sur le site internet de la commune depuis le 10 décembre, la réception d'éléments nouveaux concernant l'application des lois et des prescriptions en vigueur pour l'assainissement des bâtiments a décidé le Conseil communal de retirer du tractanda de ce soir le point 3.7 relatif au crédit d'investissement supplémentaire pour l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport existante.

Le Conseil communal ne débattira pas ce soir du bien-fondé de ce retrait, du message publié dans Avryzoom et des propositions de vote soumises initialement à l'assemblée. Mais il comprend le besoin légitime des citoyens, comme celui de M. Gamboni, auteur du premier projet, de mieux comprendre les raisons de ce retrait qui sont les suivantes :

Se basant sur les lois et prescriptions en vigueur ainsi que sur les nombreuses informations reçues de la part des services de l'Etat sur l'exemplarité attendue des communes lors de l'assainissement ou l'agrandissement de bâtiments existants le bureau d'architecte mandaté a calculé au plus juste les coûts pour respecter toutes ces exigences, comme par exemple le respect de la norme Minergie P.

Le Conseil communal, convaincu également de devoir respecter ces exigences et de devoir faire preuve d'exemplarité, s'est donc résolu à soumettre à l'Assemblée les crédits supplémentaires pour réaliser soit le projet original soit le projet alternatif un peu moins onéreux parce que plus simple. Or, suite à une rencontre avec le responsable du service de l'énergie au début décembre, il semble que ces exigences puissent être revues à la baisse de cas en cas ou qu'elles puissent être mises en oeuvre par étapes plutôt qu'en une seule fois.

Comme il n'était plus possible d'avoir avant l'Assemblée de ce soir une réponse officielle des services de l'Etat quant aux exigences pour notre projet spécifique qui pourraient être revues à la baisse ou qui pourraient être réalisées par étapes, le Conseil communal a jugé préférable de retirer ce point du tractanda de ce soir et de clarifier la situation avant de soumettre, si nécessaire, à nouveau ce dossier à l'Assemblée. En l'état, le crédit de 2.65 millions voté par l'Assemblée le 29 mai 2013 reste valable »

Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation, M. Pillier déclare cette assemblée ouverte et informe que, dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés, comme le permet le règlement de la loi sur les communes.

Nombre de votants : la commune d'Avry compte à ce jour 1333 citoyens électeurs inscrits au registre civique, soit 3 de moins qu'en mai dernier.

Pour cette assemblée, se sont excusés :

M. Jacques Bourgeois
Mme Francine Bourgeois
M. Nicolas Ecoffey
Mme Isabelle Pythou

Les personnes suivantes sont nommées scrutateurs :

M. François Bouverat
M. Pierre Chenaux
Mme Myriam Guillet
M. Marc Hauser
M. Peter Mosimann

M. Pillier rappelle le tractanda de l'assemblée :

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2014**
Il ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune.
- 2. Présentation du plan financier 2015-2020**
Commentaire de la commission financière
- 3. Budget 2015**
- 3.1. Présentation générale du budget fonctionnement et investissement 2015**
Rapport de la commission financière.
- 3.2. Crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public**
Rapport de la commission financière

Vote

3.3. Crédit d'investissement pour la transformation et la rénovation du bâtiment 78

Rapport de la commission financière

Vote

3.4. Crédit d'investissement pour l'assainissement du préau du bâtiment 78

Rapport de la commission financière

Vote

3.5. Crédits d'investissement pour le Corps de sapeurs-pompiers La Bagne

3.5.1 Crédit d'investissement pour l'achat d'un camion tonne-pompe

Rapport de la commission financière

Vote

3.5.2 Crédit d'investissement pour l'achat de matériel et l'équipement vestimentaire

Rapport de la commission financière

Vote

3.6. Crédit d'investissement pour l'achat de l'article 288 en zone d'intérêt général (ZIG)

Rapport de la commission financière

Vote

3.7. Retiré et Reporté

Crédit d'investissement supplémentaire pour l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport

éventuelle

3.7.1 Proposition de voter toutes les décisions relatives à ce point de l'ordre du jour au bulletin secret
(le vote à lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est nommée par le cinquième des membres
présents (Art. 18 al. 2 L.Co))
Vote

3.7.2 Approbation d'un crédit supplémentaire de CHF 2'525'500 pour réaliser le projet
d'assainissement et d'agrandissement de la halle de sport proposé par le bureau LZ&A
Position du Conseil communal
Rapport de la Commission financière
Vote

3.7.3 Approbation d'un crédit supplémentaire de CHF 1'881'500 pour réaliser le projet
alternatif de rénovation et d'agrandissement de la halle de sport proposé par le bureau LZ&A
(Cet objet sera soumis au vote uniquement si le crédit supplémentaire soumis au vote au point précédent a été
refusé.

Un refus de ce crédit supplémentaire a pour conséquence de cibler le crédit d'investissement voté le 29 avril 2013
en l'état actuel des dépenses déjà engagées).
Position du Conseil communal
Rapport de la Commission financière
Vote

3.8. Rapport final de la commission financière sur le budget 2015

Approbation du budget 2015

Vote

4. Modification du règlement sur la gestion des déchets

Rapport de la commission financière

Vote

5. Reprise au domaine public de l'impassé du Verger

Rapport de la commission financière

Vote

6. Informations du Conseil communal

7. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2014

Il n'est pas donné lecture de ce procès-verbal qui a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

Il a également été publié dans Avryzoom N° 54 du mois de décembre 2014 et figure sur notre site Internet

La parole est transmise à M. Jean-Louis Pittet qui rappelle qu'il était intervenu, lors de la dernière assemblée communale, afin d'attirer l'attention du Conseil communal sur les problèmes de circulation constatés dans le village suite à l'ouverture de la centrale de biogaz à Seedorf, tout particulièrement sur les importants tracteurs avec remorques qui circulent, qui génèrent dans les croisements et qui abîment les bords de la chaussée. Cette intervention n'a pas fait l'objet d'une inscription au procès-verbal.

Avec ce complément, le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2014 est approuvé par 117 citoyens présents et 3 abstentions avec remerciements à Mme Mailliard Administratrice, pour sa rédaction.

2. Présentation du plan financier 2015-2020

M. Moret rappelle les principes et bases légales du plan financier qui doit être mis à jour régulièrement, mais au moins une fois par année. Il est adopté par le Conseil communal, et avec le préavis de la Commission financière, il est présenté à l'assemblée communale.

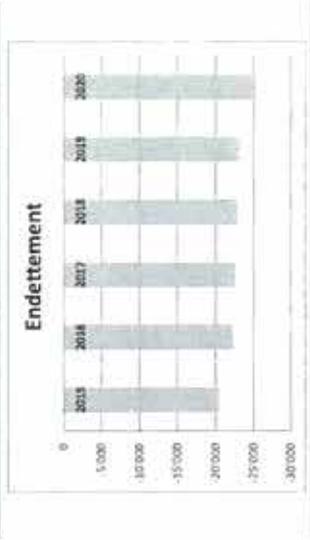
Cela étant précisé, M. Moret présente quelques hypothèses et précisions :

- Le budget de départ est équilibré (idem 2015).
- Les résultats de l'exercice avant amortissements et intérêts sont de CHF 622'000.-
- La dette au 31.12.2014 est de CHF 14'323'000.-
- La base tient compte des investissements votés et non votés et d'un éventuel crédit supplémentaire maximal de CHF 1'881'500 —pour l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport existante.
- Les valeurs pour les nouveaux investissements sont :
 - 2% pour les intérêts passifs,
 - 3% pour les amortissements obligatoires
 - 1% pour les frais de fonctionnement.
- L'augmentation prévisible des recettes va compenser celle prévisible des charges de fonctionnement.
- Il n'y a pas d'influence sur le plan financier
- On peut escompter 200 habitants de plus qu'actuellement à fin 2019, dont 40% seraient contribuables à un taux moyen de CHF 4'200.-
- Les investissements et les recettes pour l'épuration des eaux ont été considérés dans le cadre de ce plan financier

M. Moret commente ensuite les tableaux suivants :

Notre endettement prévu aux horizons 2020 prévoit 25 millions de dette, ce qui est effectivement conséquent.

2. Plan financier 2015 - 2020 Evolution prévisible résultat et endettement - 2



La parole est transmise à M. Gilbert de Chambrier qui souhaite savoir si le conseil communal s'est donné une limite à cet endettement et si la parcelle 92 en face de la halle de gym ainsi que la parcelle 448, proche de la nouvelle école, sont prévues dans ce plan financier. M. Moret informe que la parcelle 92 est prévue dans le plan financier mais à partir de 2022. Elle est liée à un éventuel agrandissement ou doublement d'une halle de sport qui serait nécessaire pour les besoins scolaires. Par contre, la parcelle 448 n'est pas comprise dans le plan financier.

M. Gilbert de Chambrier relève que la commune a considéré la protection des eaux et demande quel est l'endettement maximum dans ce domaine. Il est répondu que le compte des eaux est en principe autofinancé par les taxes. De mémoire, M. Moret énonce un montant de 3 millions environ de réserve, mais sans garantie et sans contrôle.

Concernant l'endettement maximum, M. Moret informe qu'il s'agit d'une réflexion annuelle, des projets sont parfois reportés. Il n'y a pas de limite fixée, mais un montant d'environ 20 millions a été articulé pour cette législature.

Commentaire de la commission financière :

M. Macheret donne lecture du rapport de la commission financière :

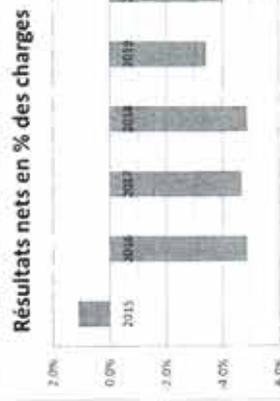
« Conformément à la législation, nous vous apportons uniquement notre commentaire quant au plan qui vous a été présenté.

Depuis 2011, nous avons voté des investissements pour un montant d'environ 16.9 Mio. Comme prévu, ces travaux ne peuvent plus être financés par les liquidités courantes. Ils ont entraîné déjà en 2013 une augmentation significative de la dette ; celle-ci entraînant des charges d'intérêts et d'amortissements qui pénalisent les comptes futurs de la commune. Pour faire face à ces charges supplémentaires, nous avons approuvé une augmentation d'impôts de 8 centimes à partir du 1er janvier 2013. D'autre part, pour profiter des taux

2. Plan financier 2015 - 2020 Planification des investissements

	TOTALS en millions de francs			ENDETTEMENT LIÉ	LOISIRS	AUTRES
	Credits désaffectés		Niveaux invest.			
	Total					
2015	7228	5205	2023	2815	3813	
2016	7228	7177	52	1430	625	
2017	648	340	0	38	538	
2018	343	40	302	0	342	
2019	1344	0	1344	0	1344	
2020	3302	0	2708	496	2306	
Σ 2015 - 2020	14764	7978	6708	6400	9485	
2011 - 2014	7208	0	7208	0	4200	3008
Σ 2011 - 2024	21972	7978	14716	6400	12713	

2. Plan financier 2015 - 2020 Evolution prévisible résultat et endettement - 1



M. Moret rappelle que la planification financière permet au Conseil communal de diriger et de partager une vision à moyen terme avec la Commission financière. Le détail n'est pas présenté à l'assemblée. C'est un outil qui fluctue et évolue d'année en année, en fonction des intentions projetées par le Conseil communal dans un moment précis.

Selon le plan actuel et les investissements projetés, nous respectons actuellement la limite des 5% qui sont autorisés par la loi cantonale fribourgeoise. Ce plan reste bien entendu un outil de gestion, qui permet une vision mais qui peut changer en fonction des projets, des lois et décisions du canton.

d'intérêts extrêmement bas, le Conseil communal, a déjà procédé à un emprunt de 9.5 millions à un taux fixe de 1,95 % sur 20 ans.

Selon la législation, le déficit annuel ne doit pas être supérieur à 5 % des dépenses totales. Si cette limite de 5 % était dépassée, des mesures pour diminuer les dépenses ou pour augmenter les recettes devraient être prises. Vous avez constaté sur les graphiques que l'équilibre financier devient de plus en plus difficile à maintenir. Pour respecter la limite de 5%, le Conseil communal et le législatif, à savoir l'assemblée communale, devront se montrer très rigoureux dans la gestion des comptes de fonctionnement et définir des priorités claires dans la palette des investissements futurs. Du côté des recettes fiscales, les hypothèses de croissance doivent rester très prudentes. En effet, le Plan Aménagement Local est actuellement bloqué suite à l'acceptation par le peuple de la Loi sur l'Aménagement du Territoire.

La commission reste d'avis que la situation financière de la commune va rester serrée dans les années futures. Sur la base des résultats effectifs 2014, le Conseil communal va mettre à jour ce plan financier au printemps prochain.

Pour conclure, nous vous informons que nous avons approuvé le plan financier présenté par le Conseil communal.

Avry, le 17 décembre 2014

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffroy, Nicolas Favre, Philippe Gailey, Benoit Macherei, Charles Page, André von der Weid »

3. Budget 2015

3.1 Présentation générale du budget fonctionnement et investissement 2015

M. Michel Moret, Vice-synalc, présente le budget 2015 de fonctionnement et d'investissement et commente, entre autres, les tableaux suivants :

Total des revenus CHF 10 000 711.00
 Total des charges J CHF 9 890 972.75
 Excédent des revenus CHF 109 738.25

Graphique charges / revenus

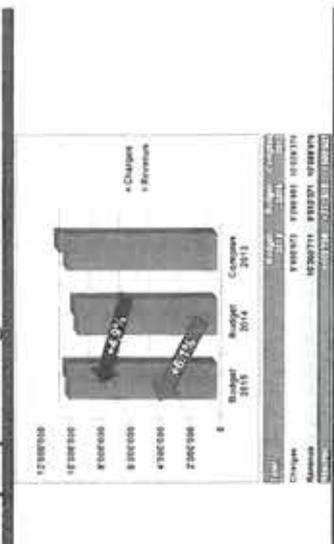
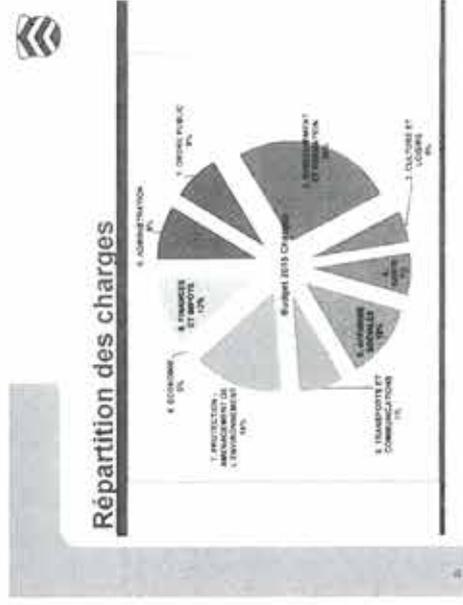


Tableau des charges

Code	Libellé	2014	2015
0	ADMINISTRATION	87378	84197
1	ORDRE PUBLIC	76872	47228
2	ENSOUCIEMENT ET FORMATION	232780	234271
3	CULTURE ET LOISIRS	91284	47179
4	SANTÉ	66412	67436
5	AFFAIRES SOCIALES	118643	116784
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	22741	51168
7	PROTECTION - AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	142119	148704
8	ECONOMIE	2721	2513
9	FINANCES ET IMPÔTS	131774	133286
TOTAL		9890973	972775



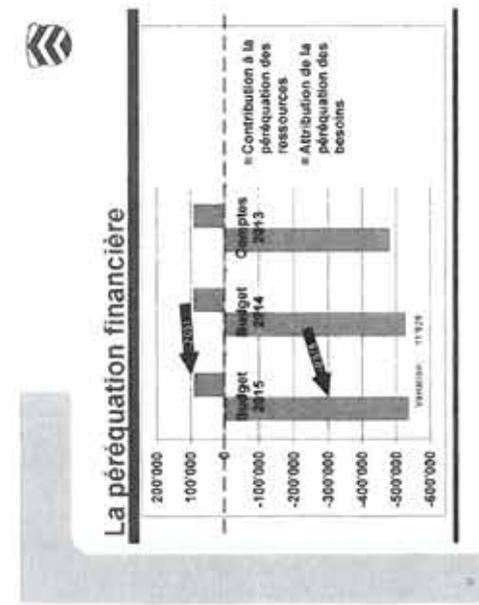
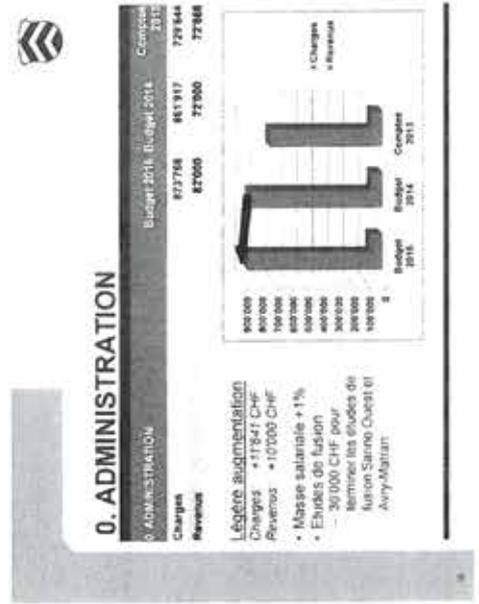
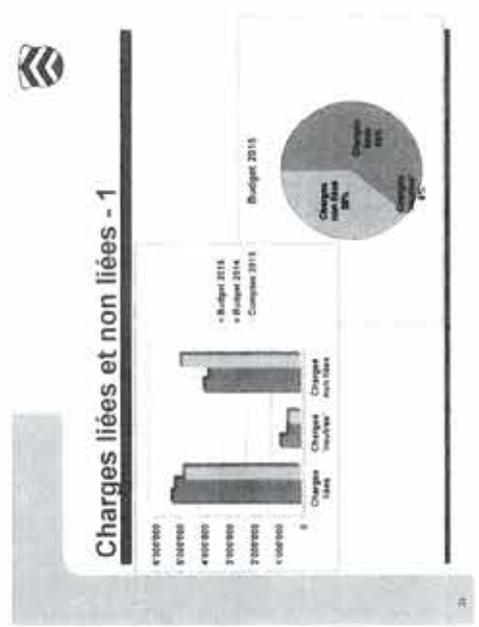
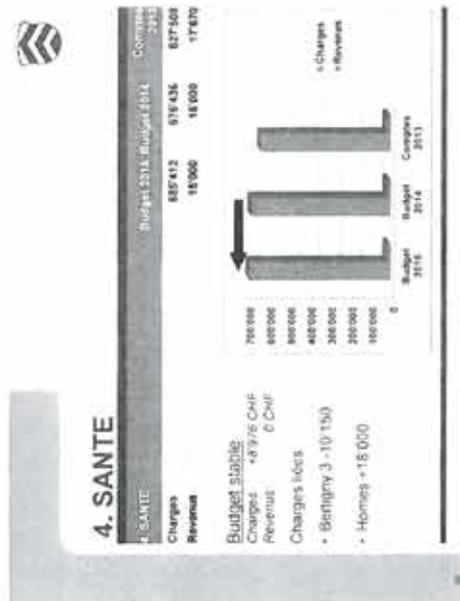
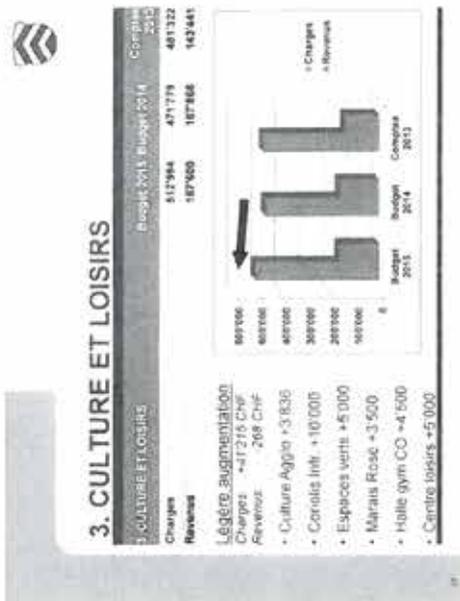
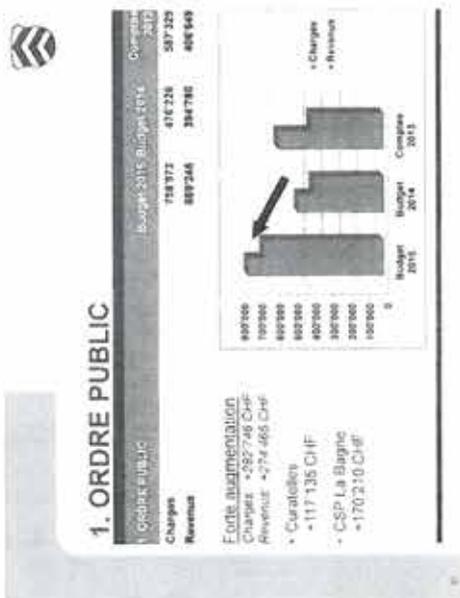


Tableau des recettes

	Budget 2015	Budget 2014	Comptes 2015
0. ADMINISTRATION	87'000	72'000	72'844
1. ORDRE PUBLIC	887'240	3'477'760	485'644
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	12'350	31'920	32'110
3. CULTURE ET LOISIRS	147'000	167'388	142'441
4. SANTÉ	15'000	15'000	17'870
5. AFFAIRES SOCIALES	142'000	157'760	187'220
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	187'200	182'500	207'118
7. PROTECTION - AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'000'000	1'000'100	823'600
8. ECONOMIE	320	320	300
9. FINANCES ET IMPÔTS	7'462'720	7'944'000	8'046'124
Total	10'000'000	10'000'000	10'243'330

M. Moret présente ensuite les différences principales entre le budget 2014 et 2015 dans chaque chapitre de la comptabilité.





Pour l'école primaire, si l'effectif des élèves n'est pas atteint, la commune pourrait devoir assumer les coûts d'un enseignant pour éviter la fermeture d'une classe. Comme indiqué dans Avryzoom, cela implique un montant à verser en 2015 et un solde en 2016.



5. AFFAIRES SOCIALES



7. PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT



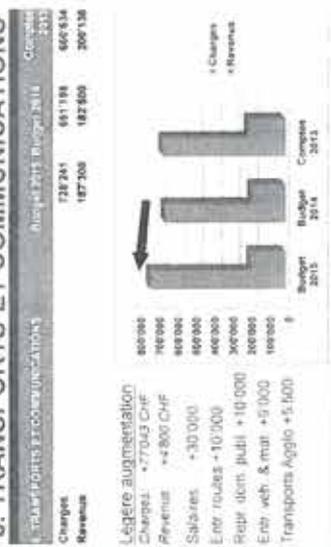
M. Gilbert de Chambrier rappelle qu'on avait clôturé avec 1.4 million de travaux en 2013 pour le compte des eaux et pensait voir un amortissement.

M. Clément informe que les intérêts, amortissements et frais doivent être autofinancés. Les taxes doivent couvrir les charges courantes.

M. Moret informe que, selon le service des communes, les intérêts restent dans le compte 900 pour le budget et c'est au moment du bouclage des comptes que les intérêts sont imputés dans les différents comptes.



6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS



8. ECONOMIE





D. Recettes d'investissements

	Montant total	Montant 2015
626 611.00 Amén. routiers Z.I. Partisp. Taxes (Ile à 620 502 011) (V)	233 000	233 000
106 611.00 Participation de l'ens (Schéma sur problèmeur et ECAB)	43 000	43 000
Total	276 000	276 000



Investissements 2015 – Récapitulation

	Dépenses 2015	Recettes 2015
A. Crédits déjà votés par l'assemblée	5 467 583	
B. Crédits à voter lors de l'Assemblée	2 021 195	
C. Crédits à voter ultérieurement en 2014	110 000	
D. Recettes d'investissements		276 000
E. Investissements CSP La Baigne	756 790	756 790
Totaux	8 355 568	1 032 790
Excédent de dépenses		7 322 778

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Nicolas Favre pour la lecture du rapport de la Commission financière :

« La procédure prévoit que les objets votés lors de cette assemblée font partie intégrante des budgets de fonctionnement et d'investissement qui sont soumis à votre approbation.

Le budget de fonctionnement 2015 dégage un bénéfice d'environ 110'000 francs.

Les thèmes importants ont été mentionnés dans la présentation et dans l'encart d'«Avryzoom ». Nous avons discuté ce budget en détail avec le Conseil communal. Les charges de fonctionnement et les recettes fiscales nous semblent réalistes.

Après acceptations ou refus des demandes d'investissements énoncées dans l'ordre du jour, la Commission financière vous recommandera au point 3.8. d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissement 2015.

Avry, le 17 décembre 2014 Au nom de la commission financière

Jeanette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

3.2 Crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public

Mme Eliane Dévaud explique que les lampes à vapeur de mercure sont interdites à la vente depuis 2015. 122 points lumineux doivent être changés sur les 334 recensés dans notre commune.

Grâce à ces changements, nous économiserons de l'énergie et la visibilité sera améliorée sur les passages piétons. La technologie LED est la plus efficiente en terme d'économie d'énergie et les luminaires de type lanterne LED ont une durée de vie de 15 ans.

Mme Dévaud précise encore que de nombreux mâts sont en mauvais état et qu'ils doivent être changés.

Les luminaires Hestia LED ont été retenus et sont présentés dans le jardin public derrière le bâtiment communal. Sur les routes principales, comme les Fontanettes, Covy et des Muralles en partie ; des mâts de 7 m sont prévus et sur les routes de quartiers, des mâts de 5 m.

Au total, 158 luminaires seront changés au même emplacement qu'actuellement, avec une réduction nocturne de 80% pour une durée de vie de 25 ans.

La route cantonale et la route de Corjolens ne sont pas concernées.

Les tableaux suivants sont commentés :



3.2. Crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public

Comparatif du groupe E	Données de base	
	- Nombre heures annuelles	4'200
	- Prix du kWh	CHF 0.19
	- Durée de vie du projet	25 ans
	Luminaires de maintenance existants	Hestib LED
Consommation annuelle (kWh)	71'357	22'362
Coût annuel consommation (CHF)	13'557	4'248
Coût sur la durée de vie (CHF)	338'925	106'200
Economie totale (CHF)		232'725



3.2. Crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public

Récapitulation	
Coût global du projet	389'400
Participation du Groupe E	47'400
Crédit demandé	342'000
Montant à investir	342'000
Frais d'entretien annuel	5'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.0%)	6'840
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 15 % selon RE(L)Co)	51'300
Frais annuels à partir de 2015	63'140

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 342'000, financé par un emprunt bancaire.

« Je dois tout d'abord remercier le Conseil communal pour la démarche participative qui a été mise sur pied pour la préparation du projet d'assainissement de l'éclairage public. Les membres de la commission d'aménagement et mobilité ainsi que l'ensemble de la commission de Cité de l'Énergie étaient présents à toutes les séances, présidées par Eliane Dévaud.

Nous nous sommes rendus à plusieurs démonstrations nocturnes proposées par différents fournisseurs d'éclairage.

Je me permets de dire que c'est lors de ces séances de nuit que nous est venue la lumière ! La démarche entreprise a abouti au résultat présenté ce soir et en toute connaissance de cause, le groupe de travail et moi-même vous invitent à accepter ce crédit pour l'assainissement de l'éclairage public. »

M. Peter Mosimann, habitant à la route de la Riviala, informe que les luminaires Montmartre qui sont actuellement installés en face de sa propriété, ont représenté une gêne en amenant une lumière importante dans sa chambre à coucher et sur sa terrasse. Les employés de l'édilité ont dû finalement noircir le verre en face de sa maison. Il a également constaté que les nouveaux luminaires proposés ont une forte intensité.

Mme Dévaud informe que des tests avec 4 hauteurs de mâts seront étudiés pour veiller à l'intensité des LED et que les cas d'exception seront analysés individuellement. Elle explique également le fonctionnement des LED, en fonction de leur intensité et de leur durée.

M. Denis Joye de Corjolens, en regard de l'endettement de la commune, demande s'il ne serait pas possible de poser sur les mâts actuels les luminaires choisis. Mme Dévaud informe que le groupe de travail s'y est intéressé. Cela aurait été possible, mais la durée de vie aurait été raccourcie de 10 ans.

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à Mme Jeannette Buchs Rosa pour la lecture du rapport de la commission financière :

« Dans le cadre de la législation relative aux économies d'énergie, nous constatons une nécessité de renouveler l'éclairage public de la commune. Diverses options ont été prises en compte. Après discussions avec le Conseil communal, il nous semble que la solution proposée est appropriée par rapport aux besoins.

Dès lors, nous vous recommandons d'approuver le crédit demandé de 342'000 francs qui sera financé par un emprunt bancaire.

Avry, le 17 décembre 2014

Au nom de la commission financière
Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoit Macherel, Charles Page, André von der Weid »

Au vote, le crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public est approuvé par 111 oui, 3 non et 7 abstentions.

3.3 Crédit d'investissement pour la transformation et la rénovation du bâtiment 78

M. Daniel Schafer explique que le bâtiment 78 aura pour nouvelle affectation l'accueil extrascolaire (AES). Une transformation et une rénovation de ces locaux sont donc nécessaires afin de répondre aux besoins de l'AES.

Les travaux prévus sont :

Un contrat de maintenance est prévu et comprend l'entretien et la révision périodique des installations électriques nécessaire tous les 5 ans.

Pour l'élaboration de ce projet, une étude par un ingénieur éclairagiste indépendant a été effectuée et un groupe de travail a été mis sur pied. Ce groupe se constituait des membres de la commission d'aménagement de la mobilité et du groupe « Cité de l'énergie ». Pour en témoigner, la parole est transmise à M. René Meltraux.

- Relier les 3 salles de classe actuelles par deux nouvelles portes coulissantes à créer
- Créer une ouverture (fenêtre) entre la salle d'activité et le hall
- Installer une petite cuisine dans le réfectoire de manière à assurer un service traiteur
- Adapter les sanitaires (pose d'éviers rigoles) et le carrelage de façon partielle
- Rafraîchir la peinture intérieure

M. Schafer relève que, plus vite les travaux de rénovation seront effectués, plus vite nous pourrions économiser la location des containers qui est de CHF 9'500.— par mois.

Un groupe de travail a été constitué pour analyser ces travaux : Mme Renevey, responsable de l'AES, Mme Manne Chenux, architecte et responsable du projet, M. J-Daniel Gussolan, responsable du service technique et M. Schafer.



3.3. Crédit d'investissement pour la transformation et la rénovation du bâtiment 78

Récapitulation	
Coût global du projet	110'000
Crédit demandé	110'000
Montant à investir	110'000
Intérêts passifs sur le montant invest (taux 2.0%)	2'700
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 3 % selon RE.Co)	3'300
Frais annuels à partir de 2015	5'500

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 110'000, financé par un emprunt bancaire.

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Von der Weid pour la lecture du rapport de la commission financière :

« Nous avons compris que les transformations dans le bâtiment en question sont nécessaires pour installer l'accueil extra-scolaire.

Ainsi, nous vous recommandons d'approuver le crédit demandé de 110'000 francs qui sera financé par un emprunt bancaire.

Avry, le 17 décembre 2014

Au nom de la commission financière

Jeanette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

Au vote, le crédit d'investissement pour la transformation et la rénovation du bâtiment 78 est approuvé à l'unanimité des 121 membres présents.

3.4 Crédit d'investissement pour l'assainissement du préau du bâtiment 78

M. Daniel Schafer informe que le couvert du préau devant le bâtiment 78 nécessite un assainissement. Il a été construit il y a environ 35 ans et il n'est plus étanche. Les travaux qui sont prévus comprennent la rénovation complète de l'étanchéité du couvert ainsi qu'un rafraîchissement des piliers et de la charpente en bois.

La réalisation de ces travaux est prévue en même temps que la rénovation du bâtiment 78 en février-mars 2015.



3.4. Crédit d'investissement pour l'assainissement du préau du bâtiment 78

Récapitulation

Coût du projet	60'000
Crédit demandé	60'000
Montant à investir	60'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.0%)	1'200
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 3 % selon RE.Co)	1'800
Frais annuels à partir de 2015	3'000

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 60'000, financé par un emprunt bancaire.

M. François Bouverat fait remarquer que le lieu est important pour beaucoup de monde et que c'est un lieu de rencontres. Il s'interroge de la raison pour laquelle le Conseil communal n'a pas pensé à une augmentation de la toiture. Il regrette que l'espace n'ait pas eu droit à un crédit un peu augmenté en prévision de l'agrandissement de l'espace.

M. Schafer répond que le conseil communal a eu une pensée d'économie et de maintien en état du patrimoine.

MM. Martin Nussbaumer et Jakob Schafer se rallient à la position de M. Bouverat.

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Philippe Galley pour la lecture du rapport de la commission financière :

« Cet investissement ne nous semble pas prioritaire. Etant donné que le projet de rénovation de la halle de gymnastique va être revu et présenté ultérieurement, il nous semble judicieux que cet investissement soit pris en compte dans le cadre de ce projet afin de profiter d'éventuelles synergies.

Dès lors, la Commission financière ne soutient pas la demande d'investissement de 60'000 francs.

Avry, le 17 décembre 2014

Au nom de la commission financière

Jeanette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

Au vote, le crédit d'investissement pour l'assainissement du preau du bâtiment 78 est refusé par 55 non contre 51 oui et 11 abstentions.

3.5 Crédits d'investissement pour le Corps de sapeurs-pompiers La Bagne

3.5.1 Crédit d'investissement pour l'achat d'un camion tonne-pompe

Il rappelle que les trois corps interviennent dans chaque commune depuis plus de dix ans. Pour répondre aux exigences FiFire, un CSP doit être organisé, instruit et équipé de manière à pouvoir assurer, en tout temps, une intervention rapide, efficace et égale sur tout le territoire du canton. Il doit assurer une première intervention dans un délai de 15 minutes avec un minimum de huit sapeurs-pompiers.

En 2012, les communes d'Avry et Neyruz se sont retrouvées sans commandant. C'est depuis 2013 que les états-majors et les troupes se sont regroupées et qu'une collaboration au sein des trois corps d'Avry, Mairan et Neyruz s'est mise en place.

Dès janvier 2015, une collaboration officielle avec un budget unique pour les trois corps d'Avry, Mairan et Neyruz a été décidée. La commune siège sera Avry.

L'achat d'un camion tonne-pompe est nécessaire car le véhicule actuel date de 1992 et il est sous-dimensionné pour répondre aux interventions actuelles et ne répond plus aux besoins.

M. Schafer informe que les communes de Mairan et Neyruz, qui ont déjà eu leur assemblée communale, ont approuvé les crédits d'investissement pour le corps de sapeurs-pompiers La Bagne.

Le Conseil communal a reçu un courrier de l'ECAB la semaine passée confirmant les subventions pour les équipements.



3.5.1. Crédit d'investissement pour l'achat d'un camion tonne-pompe

Recapitulation

Coût de l'achat du camion tonne-pompe	600'000
Crédit demandé	600'000
Participation de l'ECAB 40%	240'000
Montant à charge du CSP La Bagne	360'000
Participation des communes de Mairan et Neyruz	240'000
Montant à investir par Avry	120'000
Intérêt passif sur le montant investi (taux 7%)	7'400
Amortissement annuel (taux 5% coût sur 20 ans selon ECAB)	6'000
Total annuel à charge d'Avry	8'400

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 120'000, relatif à notre part, financé par un emprunt bancaire.

La durée de vie et les amortissements sont prévus sur 20 ans.

M. J-Claude Genflouid aimerait savoir pourquoi la vente du camion n'a pas été mise dans le détail de l'investissement. Il est répondu que le fournisseur du nouveau camion offre

actuellement un montant de CHF 7'500.—pour la reprise. Il est possible que notre camion soit mis en vente directement par nos soins, sans lien avec l'achat.

M. Schafer communique également que les coûts pour remettre en état ce camion sont estimés à CHF 50'000.—.

Concernant la participation des communes quant aux investissements, elle est répartie à parts égales entre les trois communes, déduction des subventions de l'ECAB. Pour ce qui est du budget de fonctionnement, les coûts seront répartis selon les valeurs ECAB des bâtiments des communes.

M. Jakob Schafer s'interroge concernant le pont de la Praly qui permet le passage de véhicules de 13 tonnes maximum et se demande si les pompiers auront une permission spéciale.

Des autorisations seront effectivement demandées pour les endroits limités. Il est confirmé que le camion, en ordre de marche, est à 15 tonnes.

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Charly Page pour la lecture du rapport de la commission financière :

« La Commission financière est d'accord de soutenir la demande d'investissement

- si la subvention de l'ECAB est confirmée
- si les deux communes de Mairan et Neyruz acceptent leur participation
- si la fusion des Corps des trois communes est en voie de réalisation

Si les conditions ci-dessus sont remplies, la Commission financière vous demande d'approuver la demande d'investissement de 600'000 francs, dont 120'000 francs seront à la charge de la commune d'Avry. Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire.

Avry le 17 décembre 2014

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoit Machherel, Charles Page, André von der Weid »

Au vote, le crédit d'investissement pour un l'achat d'un camion tonne-pompe est approuvé par 118 oui, 2 non et 1 abstention.

3.5.2 Crédit d'investissement pour l'achat de matériel et l'équipement vestimentaire

M. Schafer explique que les tenues de feu (fourdes) ont pour certaines communes entre 15 et 20 ans. Pour créer un esprit de corps, il serait judicieux de changer ces tenues. Les tenues légères sont, quant à elles, indispensables pour les petits événements (police de route, inondations etc)

Concernant la cellule PR (protection respiratoire), agrégat servant à remplir les bouteilles d'oxygène, les trois communes vont actuellement remplir les bombonnes à Farvagny. L'adite installation est en fin de vie et l'idée serait de pouvoir inverser la manœuvre, de pouvoir remplir les bouteilles de suite et de vendre la prestation au prix de CHF 7.—la bouteille aux autres corps.



3.5.2. Crédit d'investissement pour l'achat de matériel et l'équipement vestimentaire

Récapitulation

Financement du matériel > 100% de CHF 1200	81000
Revenus de la commune > 100%	18710
40% de la production énergétique	47000
Coût global des achats par le CSP La Ragny	156780
Financement de l'ECAB 70%	39780
Montant à charge du CSP La Ragny	117585
Financement communautaire de Mairan et Neyruz	23200
Montant à charge de Avry	39780
Financement annuel pour 10% (soit sur 10 ans, soit 100%)	3978
Trésorerie à charge d'Avry	47022

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 39'195, relatif à notre part, financé par un emprunt bancaire.

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Charly Page pour la lecture du rapport de la commission financière :

« La Commission financière est également d'accord de soutenir la demande d'investissement

- si la subvention de l'ECAB est confirmée
- si les deux communes de Mairan et Neyruz acceptent leur participation
- si la fusion des Corps des trois communes est en voie de réalisation

Si les conditions ci-dessus sont remplies, la Commission financière vous demande d'approuver la demande d'investissement de 39'195 francs qui sera à la charge de la commune d'Avry. Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire

Avry, le 17 décembre 2014 Au nom de la commission financière

Jeanette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

Au vote, le crédit d'investissement pour un achat de matériel et l'équipement vestimentaire est approuvé par 120 oui et une abstention.

3.6 Crédit d'investissement pour l'achat de l'article 288 en zone d'intérêt général (ZIG)

M. Charly Page, membre de l'hoirie propriétaire de ce terrain, se récuise.

M. Moret informe de ce qui suit :

- Seul l'achat des terrains est soumis au vote de l'assemblée communale de ce soir, indépendamment de tout projet.

- Si le projet d'Arena d'Unihockey devait se concrétiser dans les prochains mois, le dossier sera alors soumis à l'assemblée communale pour décision.

Cette précision est importante, car le Conseil communal a reçu une copie du courriel envoyé par Monsieur Michel Müller, avec une lettre d'explication, aux joueurs, parents et amis du UHC Avry et il a constaté que son contenu pouvait laisser penser que l'achat du terrain ce soir impliquait automatiquement la réalisation du projet d'arena d'Unihockey, ce qui n'est pas le cas.

Comme cela a été mentionné dans la lettre du Conseil communal à Michel Müller le 30 avril 2014 et comme cela a été communiqué lors de l'assemblée communale du 22 mai dernier dont le procès-verbal est publié dans la dernière édition d'Avryzoom, le Conseil communal est favorable sur le principe d'un projet réalisable.

Dans le cadre des discussions avec Monsieur Michel Müller, trois critères ont été définis pour permettre de déterminer ce que signifie un projet réalisable :

- le premier est l'achat du terrain par la commune, qui est un pré-requis à tout projet, sportif ou non-sportif, communal ou en partenariat privé-public, dans cette zone d'intérêt général;
- le deuxième est qu'une enquête préalable soit effectuée avec le positionnement du parking, la résolution de la problématique du passage de la conduite de gaz, et l'impact sur la circulation;
- le troisième enfin est que le projet repose sur un business plan qui démontre que le projet est viable à moyen-long terme et que, suivant l'implication définitive de la commune, les risques pour la commune soient acceptables.

Par conséquent, le débat sur la faisabilité et sur l'opportunité de réaliser l'Arena d'Unihockey à cet endroit n'est pas à l'ordre du jour de l'assemblée de ce soir. Ce débat aura lieu et devra avoir lieu lorsque, le cas échéant, le projet d'Arena d'Unihockey en tant que tel sera présenté à l'Assemblée communale pour décision.

Comme rappelé au début, l'enjeu de ce soir est uniquement l'achat du terrain. Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement pour les raisons suivantes :

- De manière générale, une commune se doit dans la mesure du possible de saisir toutes les opportunités qui se présentent pour acquérir du terrain de telle manière de pouvoir au mieux gérer le développement harmonieux de son territoire
- Cela est d'autant plus vrai sur une zone d'intérêt général, puisque seuls des bâtiments d'intérêt public (sportifs ou autres) peuvent y être construits. Sans en être propriétaire, la commune n'a aucune marge de manœuvre pour y développer un jour un quelconque projet voire même par exemple pour déplacer cette zone à un autre endroit du village en échangeant des terrains.
- Ce terrain est en ZIG depuis plus de 30 ans et son affectation a été reconfirmée dans le cadre de la révision de son PAL déposé au Canton à fin mars 2014. Le terrain de football occupe déjà une bonne partie de cette zone, terrain qui, actuellement, ne bénéficie plus d'un droit de superficie, mais seulement d'un contrat de location
- La conduite de gaz ne semble plus être un problème insurmontable dès le moment où le projet à réaliser dessus est suffisamment conséquent pour justifier les investissements que devrait faire l'exploitant pour protéger sa conduite et pour diminuer les risques. Même si cela nous bloque encore à court terme, sera-ce d'ailleurs encore un thème dans 30 ou 50 ans?

- Le Conseil communal est convaincu qu'il faut saisir l'opportunité qui lui est donnée aujourd'hui d'acquiescer ces terrains. Vu sur le long terme, cet investissement est judicieux et justifié.

3.6. Crédit d'investissement pour l'achat de l'article 288 en zone d'intérêt général (ZIG)

Récapitulation

Coût global du projet	1'350'000
Montant à investir	1'350'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)	27'000
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 1% selon RELO)	13'500
Flux annuels à partir de 2016	30'500

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 1'350'000, financé par un emprunt bancaire.

M. Joël Martin est propriétaire des terrains avoisinants ladite parcelle. Il a lui-même la possibilité de créer une société équestre à Avry pour les enfants du village et alentours et se dit très intéressé par le fait que la commune puisse acquiescer du terrain pour lui. Il constate que l'usage des terrains par la commune n'est pas meilleur, pour exemple :

- lors de la construction du CO, 2 hectares ont été donnés gratuitement pour 20 ans à un agriculteur. Ce terrain ne sert plus à la commune.
- lors de la dernière assemblée communale, il a été décidé de louer un terrain à un membre de la commune pour 100 ans. Ce terrain ne sert à nouveau à plus rien, alors pourquoi acheter des terres communales.

Sachant que les finances de la commune ne sont pas au beau fixe et que des investissements supplémentaires pourraient engendrer une augmentation d'impôt alors que la contribution immobilière est au maximum, M. Martin estime qu'il y a d'autres investissements plus importants et urgents à envisager que l'achat de ce terrain qui ne lui semble pas adapté à une Arena d'Unihockey pour plusieurs raisons : trop proche du quartier de villas et de localités, avec un rétro manqué de place de parc pour un simple entraînement de football, un accès du site qui passerait dans tout le village où la circulation est déjà dense. D'autre part, il informe qu'il n'acceptera aucune modification de la conduite sur sa propriété qui jouxte le terrain envisagé sauf un déplacement de la conduite à 50 mètres de sa propriété. Pour conclure, M. Martin demande le vote à bulletin secret pour ce point.

M. Moret rappelle que le projet d'Arena n'est pas discuté ce soir, seul l'achat du terrain est soumis à l'assemblée. Pour répondre à M. Martin, il relève que la conduite de gaz ne représente plus un problème. Le propriétaire de la conduite doit, selon le projet, protéger la conduite. Une simple petite buvette ne peut toutefois pas suffire pour de tels travaux. De plus, si la commune est propriétaire, elle peut déplacer la surface en ZIG ailleurs. Les relocations et les droits de superficie permettent de veiller à certaines conditions, par exemple « Pierre de Feu » qui souhaitait faire un local uniquement pour son exposition. La

commune, propriétaire, peut émettre des conditions et gérer son territoire. Le propriétaire de la conduite de gaz doit renforcer la conduite uniquement si le risque est plus important.

M. Michel Muller, président du HC Avry et auteur du projet informe que le terrain de M. Martin ne sera pas touché. Si la conduite devra être renforcée, ce ne sera que sur le terrain de sport.

Il est rappelé que seul l'investissement de l'achat est mis en discussion ce soir.

M. Claude Sapin intervient au sujet du total des frais annuels qui sont de CHF 40'500.—au lieu de CHF 30'500.—tel que présenté sur le power-point. Il est pris note de cette erreur.

M. Raphaël Sciboz rappelle que ce terrain est en ZIG depuis 30 ans. La conduite de gaz est inscrite et en ce sens, il estime que les frais de renforcement de la conduite seront à notre charge. Il propose que, si des frais concernant la conduite de gaz devaient se présenter, ils soient mis à charge des vendeurs. D'autre part, M. Sciboz affirme que la commune ne pourra pas échanger ce terrain contre du terrain agricole.

M. Moret rappelle qu'il s'agit d'une zone d'intérêt général et non pas une zone industrielle. Celle-ci existe depuis de nombreuses années et a été maintenue lors de la révision du PAL.

Concernant le dézonage, Mme Devaud explique que la zone d'intérêt général est une zone à bâtir. Les propriétaires de terrains en zone à bâtir qui voudraient demander à la commune de dézonner et de ne plus avoir de ZIG pour en faire une compensation dans de la zone à bâtir qu'ils auraient en vue ailleurs. Dans ce sens-là, la commune n'aurait plus de ZIG, donc de terrain de foot et d'autres activités possible. Le terrain devrait retourner en zone agricole, ce qui ne semble pas être un problème pour toute la partie autour du terrain de foot où du moins a été planté cette année, cela ne devrait pas être un problème pour les terres d'assolement, mais, pour le terrain de foot, il y a un peu plus de réserve à avoir.

M. Raphaël Sciboz demande expressément que les frais éventuels relatifs à la conduite de gaz soient mis à charge des vendeurs.

M. Genilloud revient sur la problématique de la conduite de gaz et recommande de ne pas minimiser ce problème. Il ne pense que la construction d'une halle d'Unihockey soit suffisante pour amener le propriétaire de la conduite à prendre les mesures nécessaires. De plus, il y a la problématique du nombre de personnes présentes en même temps sur le terrain. Plus l'infrastructure est grande, plus la problématique de la conduite est grande et plus les restrictions sont grandes. M. Genilloud aurait souhaité, même s'il ne s'agit pas de voter un projet ce soir, une garantie formelle et officielle des autorités cantonales et fédérales quant à une éventuelle construction.

M. Moret explique qu'une autorité cantonale peut donner des garanties écrites que sur la base d'un projet concret. Or, l'assemblée doit se définir uniquement sur l'achat du terrain.

M. Moret rappelle que l'hoirie Page est intéressée à vendre depuis un certain temps. Il est vrai que la commune n'a pas toutes les garanties, mais le prix proposé est correcte et si la conduite de gaz est réellement un problème, le conseil communal pourra déplacer cette zone de 18'000m² en ZIG dans un autre endroit ou être échangé.

M. Gilbert de Chambrier constate qu'il y a énormément d'incertitudes et que beaucoup de personnes sont présentes ce soir pour voter la halle d'Unihockey. Il propose que ce point soit reporté afin que qu'il puisse être représenté ultérieurement, avec la halle d'Unihockey, ce qui permettrait de clarifier le problème de la conduite de gaz et les réelles possibilités de construction et l'assemblée saurait pourquoi elle vote.

M. Moret répond que seule une enquête préalable permettrait d'avoir toutes les garanties et c'est le propriétaire, donc l'horie Page actuellement, qui devrait faire le nécessaire. Le Conseil communal ne peut donc que maintenir le point au vote de cette assemblée.

M. Joël Martin propose de prévoir une ZIG ailleurs lorsque le PAL devra être révisé.

M. Denis Joye comprend que le Conseil communal soit prévoyant mais selon les incovenients, il estime que le prix est de 50% trop cher et qu'il devrait être rediscuté. En plus, il se demande qui paiera l'Unihockey.

M. Moret estime que le prix pour une ZIG est correct. En comparaison, le terrain du CO a coûté plus cher de même que les terrains que la commune de Neyruz a acquis dernièrement aussi.

M. Olivier Kaempfen informe que l'échange de terrain avec des terrains agricoles n'est pas possible tant que le plan directeur cantonal n'est pas revu, seul un échange avec des terrains constructibles est faisable. La commune de Givisiez se bat depuis plusieurs années dans un cas similaire où la conduite passe dans des quartiers d'habitations et le propriétaire de la conduite n'a rien payé et n'est pas prêt de le faire.

M. Nussbaumer relève que le terrain de foot n'est pas aux normes et que le FC Piamont l'utilise comme terrain d'entraînement uniquement. Il est fait remarquer que le FC Piamont aurait des besoins autres que pour l'entraînement.

A. M. José Sciboz qui propose que les promoteurs achètent le terrain en direct, il est répondu que la commune veut acquérir ce terrain pour maîtriser son patrimoine.

M. Raphaël Sciboz rappelle que cette zone est issue d'un ancien plan. A Rosé, dans la zone industrielle, il y aurait des possibilités d'envisager un projet où les transports seraient réglés.

M. Moret confirme à M. J-Louis Pittet que la construction de la halle n'est pas la discussion de ce soir, même si dans Avryzooz, le Conseil communal informe les citoyens du contact qu'il a eu avec M. Müller quant à son projet d'Unihockey. C'est effectivement la ténacité exemplaire de M. Müller qui a conduit le Conseil communal à proposer l'achat de ce terrain ce soir, mais il aurait dû y penser déjà il y a quelques années.

M. Christophe Schenk se demande si la commune ne force pas dans le mur avec tous les incovenients cités ce soir.

M. Moret relève que la commune n'achète pas seulement un terrain, mais également un indice et un potentiel de développement pour un terrain qui a un prix acceptable.

M. Gilbert de Chambrier fait remarquer que l'on parle de transférer cette ZIG dans un autre endroit, l'agriculteur voudra certainement aussi vendre ou échanger son terrain à CHF 60.-- /CHF 70.-- le m².

M. Raphaël Sciboz souhaite que l'assemblée vote cet investissement avec la condition que les frais éventuels liés à la conduite soient pris en charge par les vendeurs, sous réserve de leur acceptation.

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Von der Weid pour la lecture du rapport de la commission financière

Il est précisé que la Commission financière a analysé ce point alors que M. Page, membre de ladite commission, s'était récusé.

« Un retour sur investissement pour un tel projet n'est pas attendu à court terme. Cette opportunité permet à la commune d'acquérir une zone d'intérêt général qui pourra être valorisée à plus long terme. La Commission financière se prononce uniquement sur l'achat du terrain. Tous projets futurs feront l'objet d'une analyse relative aux conséquences financières sur la commune.

La Commission financière donne un préavis favorable à la demande d'investissement de 1'350'000 francs qui sera financé par l'emprunt

Avry, le 17 décembre 2014 Au nom de la commission financière

Jeanette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macheret, André von der Weid »

Le vote est organisé à bulletins secrets jusqu'il est demandé par plus de 25 personnes présentes.

Au vote, le crédit d'investissement pour l'achat de l'article 288 en zone d'intérêt général (ZIG) est refusé par 76 non, contre 41 oui, 3 abstentions et 1 blanc.

Suite à ce vote, M. Raphaël Sciboz renonce à sa proposition.

3.7 Retiré et Reporté

Credit d'investissement supplémentaire pour l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport existante

3.8 Rapport final de la commission financière sur le budget 2015

La parole est transmise à M. Galley pour la lecture du rapport de la commission financière :

Nous nous référons à notre préavis favorable mentionné au point 3.1. du *tracanda*.

Au vu des résultats des votes, la Commission financière vous recommande d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement du budget 2015.

Avry, le 17 décembre 2014 Au nom de la commission financière

Jeanette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macheret, Charles Page, André von der Weid »

Approbation du budget 2015

Le budget de fonctionnement et d'investissement 2015 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Au vote, le budget 2015 est approuvé par :

- 115 oui
- 6 abstentions.

4 Modification du règlement sur la gestion des déchets

M. Piller informe que le Conseil communal a été informé que, dès 2014, le service relatif à la gestion des déchets était assujéti à la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée). Cette taxe fédérale étant obligatoire, nous avons l'obligation de rajouter également la TVA sur nos factures relatives à la gestion des déchets et les taxes qui en découlent.

En ce sens, notre règlement communal relatif à la gestion des déchets doit être complété, à son article 16, par un alinéa 3 :



4. Modification du règlement sur la gestion des déchets

<p>Article 16 (actuel)</p> <p>La commune assure le fonctionnement du service public d'élimination des déchets, ainsi que l'entretien et la réparation de son infrastructure.</p> <p>Les taxes d'élimination sont de base de CHF 100 par tonne de déchets, majorées de CHF 100 par tonne de déchets dangereux.</p> <p>Les taxes d'élimination sont de base de CHF 100 par tonne de déchets, majorées de CHF 100 par tonne de déchets dangereux.</p> <p>Les taxes d'élimination sont de base de CHF 100 par tonne de déchets, majorées de CHF 100 par tonne de déchets dangereux.</p>	<p>Article 16 (nouveau)</p> <p>La commune assure le fonctionnement du service public d'élimination des déchets, ainsi que l'entretien et la réparation de son infrastructure.</p> <p>Les taxes d'élimination sont de base de CHF 100 par tonne de déchets, majorées de CHF 100 par tonne de déchets dangereux.</p> <p>Les taxes d'élimination sont de base de CHF 100 par tonne de déchets, majorées de CHF 100 par tonne de déchets dangereux.</p> <p>Les taxes d'élimination sont de base de CHF 100 par tonne de déchets, majorées de CHF 100 par tonne de déchets dangereux.</p>
--	---

M. Meittraux fait remarquer que l'on taxe les taxes.

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à Mme Buchs Rosa pour la lecture du rapport de la commission financière.

La modification du règlement proposée n'a pas d'incidence financière. Il s'agit simplement d'encasser la TVA qui est payée par la commune depuis le 1er janvier 2014.

La Commission financière vous demande d'accepter la modification du règlement.

Avry, le 17 décembre 2014
 Au nom de la commission financière
 Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoit Macherel, Charles Page, André von der Weid »

Au vote, la modification du règlement sur la gestion des déchets est approuvée par 117 oui et 3 abstentions.

5. Reprise au domaine public de l'impasse du Verger

Les cinq personnes concernées se refusent.

Mme Eliane Dévaud informe que plusieurs routes de quartier seront reprises au domaine public ces prochaines années. L'impasse du Verger représente la première étape. Les démarches ont débuté en 2005, il est précisé qu'il n'y a pas d'obligation légale à reprendre les routes au domaine public communal. Les routes de quartier ou de desserte sont généralement constituées par les propriétaires fonciers du quartier d'habitation et le balayage et le service hivernal est assuré par la commune à bien plaisir.

La commune souhaite reprendre l'infrastructure (routes et canalisations) au domaine public de manière à en assurer l'entretien à long terme.

Un plan est ensuite présenté dans le but de montrer le tracé exact :



5. Reprise au domaine public de l'impasse du Verger



Seule la route est reprise, la place de parc n'est pas comprise dans cette reprise.

Selon les contrôles effectués par les copropriétaires, les installations datent d'une trentaine d'années et peuvent être considérées dans un état satisfaisant. L'état de la route, des bordures et de la végétation a été vérifié par la commune.

La commune reprend cet objet pour CHF 0.-- mais prendra en charge les frais relatifs au verbal de division du géomètre ainsi que de l'inscription au registre foncier.

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Nicolas Favre pour la lecture du rapport de la commission financière.

« La Commission financière a pris acte que la commune a procédé aux contrôles relatifs à l'état du revêtement de la route et aux canalisations.

La Commission financière vous demande d'accepter la reprise.
 Avry, le 17 décembre 2014
 Au nom de la commission financière
 Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoit Macherel, Charles Page, André von der Weid »

Au vote, l'assemblée accepte la reprise au domaine public de l'impasse du Verger par 113 oui et 1 abstention.

6. Informations du Conseil communal

M. Benoit Pijler transmet une information concernant l'étude de fusion des communes de Sarine-Ouest. Il s'agit d'une fusion de dix communes avec 12'500 habitants.



premiers élèves du CO qui ont 25 ans maintenant et qui participent dans les sociétés, entreprises et autres.

M. Laurent Dessibourg souhaite que le Conseil communal qui avait soutenu le projet du préfet cesse de courir après deux mariées à la fois et qu'il se prononce rapidement par un communiqué officiel pour la fusion de Sarre-Ouest.

M. Piller rappelle que le conseil avait soutenu le plan du Préfet, mais, suite à une pétition déposée par des citoyens, une étude parallèle a été décidée pour Avry-Matran. Notre Conseil communal a accepté le rapport de Sarre-Ouest et le principe du vote consultatif, mais ne s'est pas encore déterminé pour l'une ou l'autre des fusions.

M. Jean-Claude Genilloud se réfère aux propos de M. Dessibourg et met en exergue le conseil général. Il invite le Conseil communal à en débattre lors de la prochaine assemblée communale après s'être positionné.

L'assemblée est informée que le Conseil communal a déjà décidé de proposer le Conseil général si aucune des deux fusions ne devait aboutir.

M. Martin Nussbaumer soulève un bruit qui court concernant un projet de constructions de 5 immeubles. Il est communiqué que le projet n'est pas accepté en l'état, en regard de notre PAL bloqué en ce moment en raison de la nouvelle LAT.

La parole n'étant plus demandée, M. Piller remercie l'assemblée pour sa participation et convie les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 23h05.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic
B. Piller
L'Administratrice
Nicole Maillard

Un rapport de fusion sera mis à disposition des citoyens au début janvier 2015. Deux soirées de présentations officielles auront lieu au CO d'Avry-sur-Matran les 24 et 25 février 2015 et un vote consultatif sera organisé, si toutes les communes donnent leur accord, le 8 mars 2015.

Une étude de fusion parallèle a également été effectuée pour Avry-Matran. Une soirée de présentation sera également fixée en février 2015. Un vote consultatif sera proposé en principe le même jour que pour Sarre-Ouest, soit le 8 mars 2015.

M. Daniel Schafer transmet des informations concernant le nouveau bâtiment scolaire. La construction sera achevée à fin janvier 2015 et le déménagement dans les nouvelles salles de classe sera organisé entre les 2 et 23 février 2015.

Du coût brut du projet dévisé à CHF 11'090'680.--, montant voté le 14 décembre 2011, résulte une réserve non utilisée de CHF 366'000.-- auquel s'est rajouté aujourd'hui CHF 8'000.--.

L'inauguration aura lieu le vendredi 24 avril 2015 à 16h00 (partie officielle) et le bâtiment sera ouvert au public le samedi 25 avril 2015.

M. Schafer profite de remercier les membres de la commission de bâtisse pour tout leur travail.

Il est également communiqué que le concert des Rois est fixé au dimanche 4 janvier 2015 à 17h avec Mme Christel Sautaux, accordéoniste et M. J-Luc Wäeber au baryton.

7 Divers

M. Dessibourg intervient au sujet de la fusion de Sarre-Ouest. Il est surpris de l'atténisme du Conseil communal d'Avry et se demande pourquoi notre conseil communal ne s'engage pas plus. D'autres communes de Sarre-Ouest telles qu'Auligny, Prez-vers-Noréaz, se sont prononcées en faveur de la fusion dans le cadre de leur assemblée communale. M. Dessibourg rappelle les avantages au niveau des transports, le social, l'eau, le CO... En refusant, notre commune s'isolerait et mettrait en péril toutes les ententes réalisées ces dernières années. Du point de vue politique, un conseil général pourrait représenter au mieux les intérêts des citoyens. Il relève que l'esprit de Sarre-Ouest existe avec les



**Pour la gestion globale
des matières recyclables
et des déchets**

fribourg@srsrecycling.ch



1700 Fribourg

Rte de Bertigny 17

Tel. 026 429 08 20

Fax 026 429 08 22

**MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL D'AVRY
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 20 MAI 2015
CONCERNANT LES POINTS DU TRACTANDA**

2. Comptes 2014

Les comptes ainsi que les commentaires du Conseil communal se trouvent encartés dans la présente édition d'Avryzoom.

3. Ouverture d'un compte de trésorerie avec une limite de crédit de CHF 1'300'000.-

Durant des années, la majeure partie de nos investissements pouvait être financée par des liquidités ou des dettes à court terme, en l'occurrence notre compte-courant n° 01.16.076.619-03 à la BCF, puis remboursée intégralement dans les 12 à 18 mois qui suivaient.

La commune a procédé à de nombreux investissements avec autorisations d'emprunts dans cette législature, mais seul celui de l'école a fait l'objet d'un crédit spécifique. Les autres ont été jusqu'à présent financés au moyen du compte courant susmentionné. Mais notre marge d'autofinancement devenant de plus en plus réduite, ils n'ont pas encore tous, en particulier les derniers, pu être remboursés ou seulement partiellement.

Dans le cadre des travaux en cours avec la banque concernant la consolidation de nos crédits, nous avons convenu, par souci de transparence mais également d'optimisation financière, de séparer clairement les dépenses d'investissements de celles du fonctionnement courant.

La première mesure à réaliser est de remplacer le compte-courant susmentionné hérité du passé et d'une pratique consistant à mélanger les dépenses courantes avec les dépenses d'investissements. En effet, la limite de ce compte-courant est basée sur toutes les autorisations de crédits anciennes et nouvelles accordées par le Service des communes et fait par conséquent l'objet d'un amortissement annuel.

En ce qui concerne les investissements, la banque est en cours d'analyse afin de faire le rapprochement entre les investissements et les crédits accordés ces dernières années. Le but est ensuite de consolider chaque investissement déjà

réalisé, mais pas encore remboursé, avec le montant du crédit restant qui devra faire l'objet d'un compte spécifique avec un plan détaillé d'intérêts et d'amortissements. Il en va de même pour tout nouvel investissement à réaliser.

Les dépenses courantes de fonctionnement (y compris les intérêts et amortissements des investissements), quant à elles, seront financées par les entrées courantes (impôts et taxes) reçues dans l'année au moyen d'un nouveau compte de trésorerie avec une limite de CHF 1'300'000. Ce montant, validé par le Service des communes, correspond approximativement au quart des recettes courantes des impôts sur les personnes physiques et morales. Cette limite n'est pas une dette supplémentaire, mais une marge de manoeuvre pour faire face à nos obligations au niveau du fonctionnement courant (sans les dépenses d'investissements) durant les mois où les rentrées sont plus faibles.

C'est l'ouverture de ce compte de trésorerie et de sa limite qui fait l'objet de la présente décision de l'Assemblée communale. Selon une pratique mise en place dans le cadre du contrôle de l'endettement dans les années 1980, l'ouverture d'un tel compte et de sa limite doit formellement faire l'objet d'une décision de l'Assemblée communale. Pour information, selon le service des communes, le 90% des communes bénéficient d'une limite de trésorerie qui a été validée par leurs assemblées afin de faire face aux mois où les rentrées sont plus faibles.

Pour permettre à la commune de consolider la situation actuelle héritée du passé et d'optimiser sa gestion financière pour faire face aux défis à venir, le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'approuver formellement l'ouverture de ce compte de trésorerie avec une limite de trésorerie de CHF 1'300'000.

4. Corporation forestière

Les documents concernant ce point de l'ordre du jour sont publiés électroniquement sur le site internet. Ils peuvent également être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

5. Reprise au domaine public de l'Impasse de Cheiry

1. Introduction

La commune a la volonté de reprendre au domaine public plusieurs routes privées à usage public ces prochaines années. Ceci de manière à ce que l'entretien à long terme des infrastructures soit garanti au niveau du déneigement, du revêtement et des collecteurs.

L'impasse de Cheiry a été réalisée en 2013 et appartient aux riverains de la route, qui en ont assumé les frais de construction. La deuxième couche de bitume devra être réalisée par les propriétaires actuels à la fin des travaux de construction des bâtiments. Une convention de reprise au domaine public le stipule.

La conformité de l'infrastructure a été vérifiée et un curage accompagné d'une vidéo afin de contrôler l'état des infrastructures souterraines a été effectué.

2. Projet

La surface reprise au domaine public est de 1'859 m² et comprend la route de 5m de largeur, un trottoir sur la première partie et un talus sur environ 50m en limite de l'article 103.



Les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, ainsi que les chambres de contrôle sur l'axe de l'Impasse de Cheiry sont repris également.

3. Échéancier

Une convention de reprise au domaine public a été signée avec les propriétaires en avril 2015. Le verbal de division sera finalisé suite à l'approbation par l'assemblée communale.

4. Le coût du projet

La Commune reprend cet objet pour CHF 0.- .

La Commune prend en charge les frais relatifs au verbal de division du géomètre ainsi que l'inscription au registre foncier.

5. Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter la reprise au domaine public de l'Impasse de Cheiry.

INFORMATIONS COMMUNALES

Engagement de jeunes pour les travaux d'été 2015

Durant l'été, la commune offre différents travaux de nettoyage et d'entretien aux jeunes du village.

Les jeunes intéressés peuvent s'inscrire au moyen du formulaire publié ci-dessous jusqu'au 8 juin 2015.

Conditions:

- avoir au moins 16 ans dans l'année et avoir terminé son école obligatoire
- être domicilié dans la commune
- s'inscrire pour deux semaines

Nous nous réjouissons déjà de collaborer avec des jeunes motivés !

Marquer d'une croix (x) les semaines souhaitées et d'un O les semaines possibles et renvoyer le formulaire à l'administration communale.

semaine du 6 juillet au 10 juillet	
semaine du 13 juillet au 17 juillet	
semaine du 20 juillet au 24 juillet	
semaine du 27 juillet au 31 juillet	
semaine du 3 août au 7 août	
semaine du 10 août au 14 août	

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Téléphone

Formulaire disponible sur le site www.avry.ch

NEWS !

Recevez les communications importantes de la commune encore plus rapidement via email !

Si vous êtes intéressé(e) à recevoir les informations de notre administration dans de courts délais, via email, inscrivez-vous gratuitement au système « News par courriel » en remplissant le coupon ci-dessous. Ce formulaire est également disponible sur notre site avry.ch, pour une réponse électronique via : commune@avry.ch

Nom

Prénom

Adresse mail :

Par un simple email, vous pouvez en tout temps vous désinscrire.

Les données reçues sont traitées de manière confidentielle et ne seront utilisées que pour informer les personnes inscrites.

EP:AMADEUS

ElectronicPartner

1754 AVRY-BOURG

3800 INTERLAKEN

1820 MONTREUX

TV, Video, HiFi, Multimedia.

Notre
service
fait la
différence



chaînes
composées



chaînes compactes



solutions
multiroom

chaînes
iPod/iPhone



www.amadeus-ag.ch 026/470 24 20

Les meilleures marques
Le meilleur conseil
Le meilleur service



STRITT & FORLIN SA

installations sanitaires
ferblanterie - couverture

Rte de l'industrie 12 - 1754 Rosé
Tél.: 026 470 04 70 - Fax: 026 470 04 72
info@strittetforlin.ch - www.strittetforlin.ch



www.aesavry.ch
+41 26 470 40 12

aes@avry.ch
+41 79 408 42 04

Un nouveau lieu

Le 9 janvier 2006, il y a 9 ans et des poussières... l'accueil extrascolaire d'Avry-sur-Matran naissait. Près de 10 ans de vie en containers auront scandé les saisons de l'accueil et bravé toutes sortes d'intempéries et de températures oscillant entre 6 et 36 degrés...oui, oui vous avez bien lu !

Si les premiers containers, vieux d'environ 35 ans, ont eu la réputation d'être pourris, ils ne nous ont en tout cas pas pourri l'existence, bien au contraire. De solides façades métalliques bien isolées nous ont protégés. Sur ce genre de vieilleries tout était permis jusqu'à une nouvelle couche de peinture intérieure et extérieure laissant planer une ambiance chouette et sympathique. Ces containers-là, nous les avons aimés. En 2012, les M-box, tout neufs, peu chaleureux et mal isolés nous ont immédiatement plongés, non pas dans la nostalgie des anciens, mais très vite dans le rêve d'un nouveau lieu dès que l'école primaire serait terminée. Nous avons vécu, survécu au mieux... mais surtout dans l'idée de déménager au plus vite. L'école 68 ? L'école 78 ? Tout a été imaginé, pensé et repensé. Finalement c'est le bâtiment de l'école 78 qui nous ouvrira les bras et le cœur pour une nouvelle vie.

Aujourd'hui c'est chose faite. En février 2015, nous avons dépoussiéré armoires et fonds de tiroirs. Grands nettoyages...et le 20 mars nous déménageons définitivement. Vive le printemps et tout le bonheur qui va avec !

« Tout vient à point à qui sait attendre... »

« A qui sait attendre, le temps ouvre ses portes... »

« A savoir attendre, il y a tout à gagner... »

Nous voilà comblés dans de vastes et magnifiques locaux. Un grand Merci à la commune pour avoir mis ce bâtiment à notre disposition. Le mandat de transformation donné à l'architecte Martine Chenaux, avec qui j'ai eu la chance de partager besoins, goûts et couleurs, est une véritable réussite. Je la remercie sincèrement pour son ouverture et sa compréhension des lieux, ainsi que tous les corps de métier qui ont oeuvré à la réalisation de ce nouveau complexe.



Si l'équipe soudée de l'accueil, que je remercie grandement, a merveilleusement contribué au déménagement et à l'aménagement très rapide du lieu, nous devons une fière chandelle aux employés de l'édilité et aux concierges pour leur dévouement sans limite, leur patience et leurs talents d'hommes à tout faire ! C'est juste incroyable. Avec chacun d'entre eux, on se sent fées pourvues d'une baguette magique... Tout arrive à temps !

Je remercie du fond du cœur les enfants qui ont participé à leur manière à ce changement de lieu en transportant eux-mêmes leur sacs de chaussons et autre petites affaires sagement rangées dans des sacs légers.

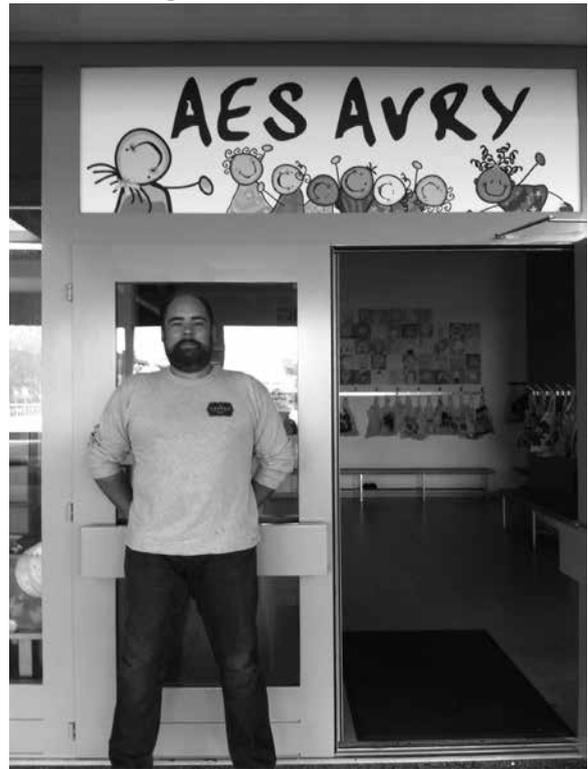
Et pour finir un grand MERCI aux parents pour leur confiance et leur compréhension. Notre accueil abrite plus de 65 enfants chaque semaine et tous sont tellement formidables. C'est une véritable histoire d'amour que nous vivons chaque jour.

Merci à l'accueil d'exister !

Geneviève Renevey
Responsable de l'AES
Avec Carole, Karla, Rose et Valérie
Maurice Clément, notre conseiller communal



Les déménageurs



M. Cédric Catillaz



*MM Frédéric Bühlmann, Virgilio Pinto et José Sciboz.
M. Gérard Limat était également présent pour le déménagement mais ne l'était pas pour la photo.*

Repas à domicile

Quelle bonne idée !

Depuis plusieurs années, la commune d'Avry et sa commission des affaires sociales organisent un service de repas à domicile. Vivre à son domicile doit constituer un véritable choix de vie. Cet objectif fait partie des actions politiques entreprises en vue de maintien à domicile des personnes âgées ou atteintes dans leur santé.

Le service a pour mission de livrer à domicile des repas du mardi au vendredi.

Qui peut bénéficier de ce service ?

Toute personne âgée, handicapée, malade, convalescente, lors de la maternité qui vit dans une situation d'isolement et qui habite le territoire de la commune d'AVRY.

Comment bénéficier de ce service ?

La formule est souple, il est possible de commander des repas de façon régulière ou ponctuelle pour 1 ou plusieurs jours de la semaine. Chacun et chacune choisit selon ses besoins. Un délai d'un jour doit être respecté pour la commande.

Qui contacter ?

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la responsabilité du service est assuré par Monsieur Dominique Schaar tél. 079/ 523.40.94. C'est lui qui planifie le tout. N'hésitez pas à le contacter, il saura vous renseigner et tenir compte de vos souhaits.

D'autres infos !

Les menus sont préparés par la cuisine de l'Auberge d'Avry/Rosé.

Le prix est de CHF 12.- et comprend le repas et les frais inhérents à la livraison à domicile. Ils sont facturés mensuellement.

Bienvenue aux intéressé-e-s. Et si l'on offrait un bon cadeau à Grand-Maman ou à Grand-Papa !

L'efficacité énergétique à la maison

1. Introduction

Le 18 mars 2015, une soirée d'information a eu lieu à l'Auberge de Rosé sur le thème « L'efficacité énergétique à la maison ».

Cette soirée, animée par Mme Maria Wägli, conseillère « Cité de l'énergie » pour notre commune, a été initiée dans le cadre de la campagne OFF de l'Etat de Fribourg. A regret, cette présentation n'a pas attiré un grand nombre de personnes, bien que l'information et les conseils pratiques d'économie de l'électricité au quotidien ont été de qualité et fort intéressants.

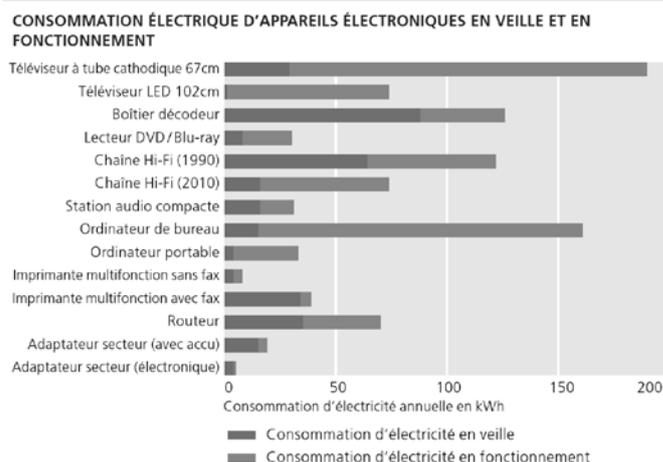
Mme Wägli nous a présenté deux petits films du « Professeur Gaspary » sur les branchements électriques et les étiquettes énergétiques. Vous pouvez visionner ces films ainsi que d'autres sur le site www.off-fr.ch (mini-série).

2. L'importance du secteur de l'électricité

En Suisse, 31% de l'électricité est consommée par les ménages privés. Cela représente 18 milliards de kWh pour un montant de 3,6 milliards de francs. Cela correspond en moyenne à CHF 1'000.- par ménage et par an.

Le 40% de l'électricité consommée provient des cinq centrales nucléaires et le 55% de la force hydraulique. Les autres sources d'énergie telles que le soleil, le vent ou la biomasse, ne contribuent que de manière marginale.

Le principal problème énergétique posé par les appareils électroniques de bureau et de loisir est leur consommation d'énergie en dehors de leur durée d'utilisation. Voir ci-dessous.



3. Quelques conseils pour économiser de l'énergie

✓ L'éclairage :

Les lampes LED et économiques permettent d'économiser env. 80% d'électricité par rapport aux lampes halogènes, à une luminosité identique.

✓ Les appareils électriques :

Regrouper les appareils de bureau ou les appareils de divertissement sur un bloc multiprises commun et commutable pour éviter la consommation.

✓ Cuisiner et laver la vaisselle :

La bouilloire est le mode de chauffage de l'eau le plus économique et le plus rapide pour préparer un thé ou une soupe.

Avec seulement 7 litres d'eau chaude par cycle de lavage, la vaisselle est nettoyée plus efficacement en machine qu'à la main, dans la majorité des cas.

✓ Réfrigérer et congeler :

Un congélateur consomme moins d'électricité dans la cave que dans l'appartement car la température ambiante y est plus basse.

✓ La consommation d'eau :

Nos mains sont généralement déjà lavées quand l'eau chaude s'écoule enfin du robinet. Lorsque l'on règle le mitigeur en position « eau froide », on évite ce transport d'eau chaude inutile.

4. Pour en savoir d'avantage

La brochure « L'efficacité énergétique dans le ménage » distribuée dans vos boîtes aux lettres en mars dernier vous donne plus de détails. Vous pouvez également vous rendre sur le site www.off-fr.ch ainsi que sur www.suisseenergie.ch pour disposer d'un grand nombre d'informations et apporter votre contribution à notre planète par des gestes simples et efficaces.

Introduction d'un Conseil général pour la législature 2016-2021

Comme annoncé lors de la dernière assemblée communale de décembre 2014, le Conseil communal a décidé de soumettre à la population l'introduction d'un Conseil général à partir de la prochaine législature. Une votation communale sera organisée le 14 juin 2015. Selon l'article 26 de la Loi sur les communes (LCo), l'introduction d'un Conseil général est facultative, les communes de plus de 600 habitants ont la faculté de remplacer l'assemblée communale par le Conseil général. Cette introduction est décidée par un vote aux urnes.

L'article 27 LCo prévoit que le Conseil général se compose de trente membres dans les communes de moins de deux mille cinq cents habitants.

La durée de fonction est de cinq ans (Art. 29 LCo).

Selon l'article 53 LCo, les communes de plus de 600 habitants qui ont introduit un Conseil général à titre facultatif, peuvent remplacer le Conseil général par l'assemblée communale par un vote aux urnes qui peut être demandé par le dixième des citoyens actifs. La suppression du Conseil général prend, dans ce cas, effet à la fin d'une législature.

Le Conseil communal soutient la mise en place d'un Conseil général qu'il estime opportun en vue du développement de notre commune.

INFORMATION DES COMMISSIONS

Sondage : Avryzoom

Afin de peaufiner la revue « Avryzoom », nous aimerions connaître vos impressions et commentaires sur son contenu. Merci de bien vouloir répondre à ce court sondage et de le transmettre à l'administration communale d'Avry, cela nous permettra de mieux cerner les attentes de la collectivité.

Le sondage est également disponible en ligne sur www.avry.ch.

Votre âge : _____

Vous êtes :

une femme un homme

Lisez-vous l'Avryzoom ?

Oui non

Êtes-vous satisfaits du contenu ?

Si oui, précisez ce qui vous intéresse _____

Si non, pourquoi ? _____

Quel genre d'article aimeriez-vous voir dans l'Avryzoom ? (Sport, culture, etc.)

Les concours proposés sont-ils pertinents ?

Oui non

Avez-vous des suggestions à faire sur le contenu du bulletin communal ?

Merci pour votre collaboration
La commission d'information



Centre Automobile 2000 SA



Garage
Carrosserie
Pare-brise
Achat/vente de voitures

Rte des Murailles 4 -1754 Avry-sur-Matran
Tél. 026 470 10 29 - Fax 026 470 17 89
info@ca2000.ch - www.ca2000.ch



1754 Rosé
1712 Tavel

Tél. 026 470 18 57
Tél. 026 494 26 33

Schöpfer
+
Egger SA

- Sanitaire
- Ferblanterie
- Couverture
- Paratonnerre

BUREAU D'ARCHITECTURE
ANDRE VONLANTHEN SA

AVRY-BOURG 11 - CP 75
1754 AVRY-SUR-MATRAN
Tél. 026 470 20 66
Fax 026 470 20 68
office@vonlanthen-architectes.ch

La Nuit du conte

Traditionnellement à la mi-novembre, l'Institut suisse Jeunesse et Médias - appuyé par Biliomédia Suisse et l'UNICEF- célèbre l'art de conter dans de nombreux lieux comme les bibliothèques, les librairies, les écoles ou les crèches. Le vendredi 14 novembre 2014 la commission culturelle d'Avry conviait la population à la BRA pour partager la Nuit du conte en Suisse dont le thème était : Je joue, tu joues- jouons!



Les conteuses invitées, Caroline Equey et Aline Hirt, nous ont offert une soirée conviviale et dynamique à l'image de leurs personnalités. Les histoires retenues mettaient en scène entre autres des animaux, un roi et un soldat, le corbeau et le renard avec trois poules, Pedro le palefrenier, le diable et l'histoire du doudou. Il y en avait donc pour tous les goûts et ces dames ont eu la bonne idée de présenter des devinettes comme introduction à leurs histoires, ce qui a permis une belle complicité avec l'assistance.

Bref, cette soirée favorise le rapprochement entre les générations, elle nourrit notre imaginaire collectif et les parents peuvent y trouver une source d'inspiration. Un grand merci aux organisateurs de cette soirée, vivante et drôle.

CR

Concert des Rois



(photo de M. Dominique Schär)

Le Dimanche 4 Janvier 2015, la Commission des Affaires Culturelles, représentée par Carlos Terradillos, François Bouverat et Dominique Schär, a organisé le traditionnel Concert des Rois. Une petite centaine d'amateurs de musique et de chants étaient présents en cette fin d'après-midi à la Chapelle d'Avry.

Dans l'assistance, nous avons remarqué la présence de Monsieur Carl-Alex Ridoré, Préfet de la Sarine. Le Conseil Communal était représenté par Monsieur Benoit Piller, Syndic, entouré d'Eliane Dévaud et de Carlos Terradillos. Mme Christel Sautaux, à l'accordéon, et M. Jean-Luc Waeber, Baryton, ont comblé les amateurs de musique et de chants.

Mme Christel Sautaux, originaire d'Estavayer-le-Lac, a dès son plus jeune âge évolué dans le monde de l'accordéon. En effet, ses parents jouaient de cet instrument, son père donnait également des cours et pour le Noël de ses 4 ans, elle a reçu son premier accordéon. Mme Sautaux est ensuite entrée au Conservatoire de Fribourg où elle a suivi les cours du Professeur Milan Novotny et a obtenu son diplôme d'enseignement de l'accordéon. Mme Christel Sautaux a continué et a obtenu un Master de Concert à la Haute École de Musique de Lausanne. Aujourd'hui, elle prépare un Master de soliste en accordéon. De plus, elle est Directrice de l'Ecole de Musique de la Vallée de Joux et enseignante au Conservatoire de Montreux. Mme Sautaux, qui a gagné le Concours Suisse pour l'Accordéon et le Concours Suisse pour la Jeunesse, fait également des concerts à l'étranger et a participé à la Coupe Mondiale de l'Accordéon

et au Trophée Mondial de l'Accordéon. Elle donne aussi de nombreux concerts en Suisse, en solo ou en duo, par exemple avec Edmée Angeline Sansonnens, harpiste, ou avec Jean-Luc Waeber, Baryton, dans le cadre de l'Opéra à Bretelles.

M. Jean-Luc Waeber, originaire d'Onnens, a étudié au Conservatoire de Fribourg. Il a d'abord obtenu son diplôme pour enseigner la musique dans les écoles, complété à 22 ans par un diplôme d'enseignant de chant. Aujourd'hui, M. Waeber donne des cours privés de chant à des élèves. Il participe également à des concerts en Suisse et à l'étranger. De plus, il dirige le Chœur d'Ecuvillens et celui de l'Université de Fribourg. Mais sa plus grande passion est le plaisir de la musique et du chant et surtout de la faire vivre et de la partager avec ses élèves et les chœurs qu'il dirige.

Grâce à la musique, cet art créatif, spontané et rassembleur, nos deux artistes nous ont fait voyager en jouant des œuvres de compositeurs de diverses origines : Allemagne, Argentine, Autriche, France, Italie et Russie. Les différents morceaux qu'ils ont brillamment interprétés ont traduit toute la richesse et la diversité de la musique et du chant : le classique, le contemporain, le religieux, la joie, la fête, la tristesse, le tragique, le travail de tous les jours, la mélodie russe, la nature, l'amour, le mal, le bonheur. Tout a été évoqué avec brio. Quel merveilleux voyage musical pour nos sens et nos cœurs en cette fin d'après-midi d'hiver !

A l'issue du spectacle, le traditionnel verre de l'amitié et le partage de la galette des Rois ont permis à l'assistance de se retrouver pour échanger dans un moment de convivialité.



(photo de M. Dominique Schär)

BR

Jean Monney, le « pédagogue d'Avry » est décédé

Pédagogue : c'est en effet le vocable qui sied le mieux à Jean Monney. Il fut tour à tour instituteur, inspecteur des écoles de Fribourg, professeur à l'Ecole normale, collaborateur scientifique lors de la création de *L'Ecole romande*. Toutes ces activités, il les a exercées avec une compétence et un enthousiasme constants.



Né le 4 janvier 1916, il est entré dans sa centième année à la Résidence *Les Martinets* à Villars-sur-Glâne, où il a été fêté le 12 janvier 2015. La conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre et le syndic de Fribourg Pierre-Alain Clément représentaient les autorités. Hélas ! un peu plus d'un mois après cet anniversaire exceptionnel, des ennuis respiratoires l'ont emporté. Ses obsèques ont eu lieu à l'église St-Pierre de Fribourg le 20 février dernier.

Est-ce le contact avec la jeunesse, la passion de la marche, du ski et de la bicyclette ? Jean Monney est resté très longtemps alerte. Il avait conservé malgré son âge toutes ses facultés intellectuelles.

Enfance et souvenirs

Jean Monney aimait évoquer ses souvenirs. Maintes fois, il a parlé de son enfance et de sa jeunesse à Avry à son collègue et ami soussigné, ainsi que des principales étapes de sa carrière. Les voici, brièvement résumées :

Jean Monney a trois ans lorsque ses parents déménagent de Lovens à Rosé, à *La Grangette*, maison habitée aujourd'hui par la famille de Meinrad Bourqui. Son papa est facteur. Jean Monney connaît tous les coins et recoins d'Avry-sur-Matran et de ses environs. Il a « fait la tournée » à Corjolens, Seedorf, Piamont, Courtaney...

Son grand-père maternel, Emilien Humbert, fut dès 1880 le premier chef de gare de Rosé. (La gare fut construite 18 ans après l'inauguration de la voie de chemin de fer Fribourg-Lausanne.) Emilien Humbert était en plus buraliste postal et gérant de la Société d'agriculture. Jean Monney se souvient de la diligence postale tirée par des chevaux, qui reliait Rosé à Sédeilles. Parmi les souvenirs des années 20, il évoque aussi la briqueterie de Rosé avec sa grande cheminée et ses fours, la vie simple de l'époque, la précarité des finances communales. Son regard s'illumine à l'évocation de sa tante Lucie, maîtresse « d'ouvrage » comme on appela longtemps l'institutrice chargée d'enseigner les travaux à l'aiguille. Lucie collaborait également à la poste tenue par son frère Henri, successeur et fils d'Emilien Humbert. Sans enfants, Lucie était la confidente et l'amie de tous ses neveux et nièces. Lorsque l'instituteur Henri Ballif demandait à ses élèves une rédaction « libre », Jean racontait une histoire lue dans l'un des petits livres prêtés par tante Lucie.

Henri Ballif n'a pas été étranger à la vocation pédagogique de Jean Monney. Celui qui fut le régent d'Avry de 1915 à 1930 sortait des sentiers battus. Il initiait ses élèves à l'arboriculture, avait le souci d'une école vivante, pratiquait déjà le texte libre comme on l'a vu ci-dessus. Au début de l'après-midi, il tirait un mot nouveau de *La Liberté*, l'écrivait au tableau noir, et demandait à ses élèves de le réutiliser durant la semaine. La baguette restait le symbole de la toute-puissance magistrale. Jean Monney se souvient que M. Ballif la fixait dans sa botte d'officier, mais en faisait un usage modéré.

Il se rappelle aussi le fameux loto des enfants, qui avait lieu dans la salle de classe pleine à craquer. Les élèves fournissaient eux-mêmes les lots. Jean apportait un lapin de son élevage. Le régent Ballif organisait de mémorables promenades. L'une dura deux jours, dans le val de Travers célèbre pour ses mines d'asphalte. Ajoutée plus tard à ses propres souvenirs, l'influence des pédagogues Robert Dottrens, Samuel Roller, Célestin Freinet - pour ne citer qu'eux - confirma Jean Monney dans sa conception d'une école proche de la vie et des besoins des enfants.

La carrière de Jean Monney

Après son école primaire à Avry-sur-Matran, Jean Monney fréquente durant 5 ans le collège de Saint-Maurice. L'un de ses camarades de classe n'est autre que le poète écrivain Maurice Chappaz. Il est admis à l'Ecole normale d'Hauterive, directement en deuxième année, après un passage au collège St-Michel. En 1937, il obtient son diplôme d'instituteur. Il doit s'expatrier, comme plusieurs de ses jeunes collègues, les postes d'instituteur étant des plus rares. Il s'en va à Angoulême, au collège St-Paul, qu'avait quitté peu auparavant l'élève François Mitterand. De 1938 à 1940, de retour au pays, se succèdent des remplacements - entrecoupés par une période de préceptorat - en divers endroits de Suisse romande... et dans son village d'Avry-sur-Matran. Jean Monney « fait l'école » au premier étage de l'ancienne forge d'Avry. Il entretient d'excellents contacts avec sa famille et ses cousins, parmi lesquels il faut signaler celui qui deviendra le linguiste Jean Humbert. Durant tous ces mois passés dans son village d'Avry, il fréquente assidûment les cours de psychologie, de pédagogie, d'allemand et d'histoire à l'Université. Il entretient des relations privilégiées et suivies avec Mgr Eugène Dévaud, l'un des plus éminents pédagogues qu'ait connus le canton de Fribourg.

Première nomination à Mannens, en 1940, où il succède à Jules Barbey, le futur Père Stanislas Barbey, moine à Hauterive. En ces temps de guerre, Jean Monney, officier, doit consacrer de longues périodes au service militaire. En 1947, il s'en va pour 4 ans à Vaulruz. Classes très chargées, période d'école fort longue et ininterrompue, à la mode gruérienne de l'époque, du 15 septembre au 15 juin. En 1951, c'est l'arrivée à Fribourg, puis dix ans d'enseignement à l'école de la Vignettaz. La conscience professionnelle de Jean Monney, ses qualités pédagogiques et sa chaleur humaine impressionnent la direction de l'Instruction publique. Dès 1959, il est chargé de cours de méthodologie dans les Ecoles normales.

De 1961 à 1970, lui est confiée la responsabilité de «régent des régents» de Fribourg. Il apprécie cette fonction d'inspecteur scolaire, riche de contacts avec les enfants, les maîtres, les autorités et les parents. Dès 1970, l'Ecole normale l'appelle en

qualité de professeur de méthodologie à plein temps. Fonction qu'il n'abandonnera qu'au moment de sa retraite, en 1980.

Diverses commissions cantonales et romandes ont bénéficié des connaissances et de l'expérience de Jean Monney. Il est l'un des principaux auteurs, avec le chanoine Léon Barbey, du *Guide et plan d'études des écoles primaires* paru en 1967. Dans les années qui suivent, il participe à la longue gestation de l'Ecole romande, comme membre de la commission faîtière qui supervise les travaux des nombreuses sous-commissions. Il joue un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une nouvelle méthodologie pour l'apprentissage de la lecture. Il entretient des contacts suivis, professionnels et amicaux, avec le chanoine Léon Barbey, qui fut professeur aux Facultés catholiques de Lyon, professeur à l'Ecole normale de Fribourg puis directeur de cette Institution, et enfin professeur de pédagogie à l'Université.

Sa famille

Jean Monney a épousé Germaine Dafflon, de Neyruz, décédée en 2011. Dans sa belle maison de la Vignettaz, à Fribourg, le couple a élevé trois enfants, un fils et deux filles. Jean Monney a chéri ses enfants, ses nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Le bon maître

Si on demande à Jean Monney quelles sont les qualités d'un bon maître d'école, il réfléchit. Et, posément, il vous répond que c'est celui - ou celle - qui se soucie de tous les enfants, de ce qu'ils vont devenir, avec une prédilection pour les plus démunis. Il ne s'agit pas seulement de les armer de savoirs. Il s'agit pour le maître d'être un éveillé, qui rend les enfants curieux et leur donne le goût d'aller plus loin. Et Jean Monney de citer deux noms. Deux collègues : Oscar Moret, le maître ordonné, précis, qui exigeait des travaux soignés, tout en étant l'homme ouvert et l'excellent musicien que l'on sait. Et François Hemmer, l'instituteur qui savait dépasser les programmes, rendre curieux, ouvrir les enfants à la vie et aux arts.

Jean Monney a continué, pendant sa retraite, à s'intéresser aux plus démunis. Il a exercé durant de longues années l'activité de président et caissier de

la Conférence de Saint Vincent de Paul de la paroisse St-Jean, en vieille ville. Il a prêté son concours à l'association Passe-Partout, qui transporte des personnes à mobilité réduite. Il a suivi longtemps de près, de très près, ce qui se passait à tous les niveaux scolaires, de l'école enfantine à l'Université, apportant à ses petits-enfants - et à d'autres - un précieux soutien.

Jean Monney fut un pédagogue modeste, ouvert aux nouveautés qu'il estimait garantes de progrès, et d'une grande bonté naturelle. Il a passé sa vie à aimer les enfants et les jeunes, soucieux de leur avenir et de leur bonheur, toujours prêt à les aider. Jean Monney a été le dernier représentant des diplômés de l'Ecole normale d'Hauterive.

Jean-Marie Barras

Initiative: Coup de balai



Organisée depuis 2002 par les communes dans le but de rendre des places de jeux, des sentiers, les abords de forêt et les routes plus propres et accueillantes, l'action Coup de balai a lieu chaque année. Le samedi 28 mars 2015 quelques bons citoyens vaillants et responsables se sont réunis dans notre commune, pour ramasser les déchets qui jonchent les routes et les sentiers que nous fréquentons. Ils étaient en tout une quinzaine et pourtant cette activité est importante si nous voulons avoir un environnement agréable et propre. L'appel n'a donc pas été entendu par les Apriliens qui ont sans doute préféré se prélasser au soleil ou encore vaquer à leurs occupations.

Il faut saluer le beau travail des personnes présentes en ce samedi ensoleillé, la journée a commencé vers 8h 30 par un café croissants au Centre des loisirs. Puis les équipes formées se sont munies de sacs-poubelles et de gants pour commencer leur action citoyenne. De retour vers 11h30, les groupes se sont retrouvés à l'extérieur pour échanger et discuter de leur matinée avec bonne humeur. Puis une bonne soupe paysanne a été servie pour le plus grand bonheur des participants. Un grand merci aux organisateurs, M. Carlos Terradillos, conseiller communal, le couple Dominique et Suzanne Schaer pour la bonne soupe et l'animateur Didier Humbert pour son accueil chaleureux.



Il est à souhaiter qu'il y ait plus de participants l'an prochain. Enfin, voici le rappel des objectifs de cette activité: nettoyage de différents lieux de la commune, sensibiliser à la problématique de l'abandon des déchets et réflexions sur la production des déchets et les impacts sur l'environnement.

CR

SARINA SA
cuisine+
swiss made

www.sarina-cuisine.ch

300 m² d'exposition

avec plus de 25 agencements de cuisines et salles de bains.

Rte de Fribourg 80
1746 Prez-vers-Noréaz
Tél. 026 401 20 83
Fax 026 401 20 86

Heures d'ouverture
Lu - Je: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 18h00
Ve: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 17h00
Soir et samedi: sur rendez-vous



|||||
créambule
créateur visuel

besoin d'un
graphiste?

à chacun
son identité.

creambule.ch

Chronique des années 50

La poste de Rosé

Un historique écrit par Anne-Marie Humbert, en 1958

En classant de vieux papiers, je suis tombé sur cet historique de la poste de Rosé, écrit par Anne-Marie Humbert, sœur du professeur et linguiste Jean Humbert. Elle fut elle-même buraliste postale à Rosé dès 1956.

Jean-Marie Barras

Topographie du réseau postal de Rosé

Rosé est situé à 9 km de Fribourg, en bordure de la route cantonale qui relie la capitale du canton à Romont. Ce hameau qui abrite la poste, groupé autour de la station CFF, est incorporé politiquement à la commune d'Avry-sur-Matran dont la population totalise 323 habitants. Ce chiffre atteste une légère augmentation de la population. Corjolens, avec 90 habitants, constitue une commune desservie par le bureau postal de Rosé, tout comme Seedorf, qui compte 86 habitants et fait partie de la commune de Noréaz.

Service postal

a) Création et titulaires

Le dépôt de poste de Rosé date de 1881. C'est mon grand-père, Pierre-Emilien Humbert, chef de gare, qui en fut nommé dépositaire. A l'origine, le service de distribution fut assumé par un aide du nom de Rossalet. Quelques années plus tard, Benoît Dorand lui succéda. Il desservait Rosé, Avry-sur-Matran, Corjolens et Noréaz. (D'après Roger Telley - qui fut buraliste postal à Onnens - il faut ajouter Onnens où le facteur Dorand assurait trois distributions par semaine. Jusqu'en 1898, date de la création d'un dépôt postal à Onnens.)

Lorsque mon père, Henri Humbert, rentra de Suisse alémanique en 1905 - il avait fait un séjour linguistique à Neuendorf - il se chargea de la distribution à Rosé et à Avry, tandis que Joséphine Dorand continuait à desservir Corjolens et Noréaz, la Maison Rouge et Seedorf. En 1906 fut ouvert le dépôt de Noréaz. Joséphine Dorand, qui avait épousé Gustave Burgy, fut nommée dépositaire et messagère. Dès lors, la Direction confia à mon

grand-père la distribution à Avry, Rosé, Corjolens, Seedorf et la Maison Rouge.

Mis au bénéfice de la retraite des CFF en 1910, mon grand-père garda la poste et transféra le bureau dans la maison qu'il avait bâtie à quelque 300 m de la station CFF. En 1913, le secteur Corjolens - Maison Rouge - Seedorf obtint une seconde distribution. Un facteur fut engagé. Mon oncle Louis Humbert occupa cette fonction de 1914 à 1916. Alexis Monney lui succéda.

En 1923, mon grand-père sollicita de la Direction des postes sa mise à la retraite. C'est alors que mon père Henri Humbert devint buraliste et téléphoniste. Il commença son service à Rosé le 1^{er} avril 1923.

Victime d'un accident d'automobile, Alexis Monney décéda en 1934, année où son fils Jean venait d'entrer à l'Ecole normale d'Hauterive. Le poste de facteur fut supprimé.

En septembre 1956, mon père s'éteignit après 51 ans d'activité à la poste. Je fus appelée à lui succéder, tandis que mon frère Louis était chargé du service de distribution.

b) Transport

Vers 1890 fut instaurée une course postale à traction animale. Elle assurait un trajet quotidien aller et retour entre Rosé et Sédeilles. Vers 1900, le Dr Nicolet de Prez-vers-Noréaz lança une pétition tendant à obtenir deux courses par jour et avec deux chevaux. On donna droit à sa requête.

Le 16 novembre 1925, on substitua à la diligence à chevaux une automobile à 12 places qui desservit le parcours Rosé-Sédeilles-Romont. En 1931, l'automobile fut remplacée par un autobus postal d'une trentaine de places. La conduite fut confiée à Léon Modoux, qui accomplit sa 27^{ème} année en 1958.

c) Téléphone et évolution jusqu'en 1958

En 1921, la Direction des téléphones installa une centrale desservant Rosé, Avry, Corjolens, Seedorf et Bois-Murat. Il y avait à l'époque une quinzaine d'abonnés. Ceux de Matran et de Neyruz furent rattachés à la centrale de Rosé en 1925.

En 1935, l'automatisation du téléphone nous priva de la centrale, transférée sous sa nouvelle forme à l'école réformée de Corjolens.

A part la briqueterie de Rosé - qui cessa toute activité dans les années 1930 - la région offrait peu de main-d'œuvre aux non-paysans. En 1939, une usine de regommage de pneus remplaça la distillerie de la Maison Rouge. Elle fit faillite après quelques années d'activité.

Dominique Hort a acheté l'ancienne briqueterie de Rosé, propriété de la famille Zahnd. La fabrique de textiles qu'il a ouverte en 1940 occupe quelque 70 ouvrières. Un bienfait pour la région !

SPECTACLES ET MANIFESTATIONS

AGENDA DES MANIFESTATIONS CULTURELLES D'AVRY pour 2015

La commission culturelle a le plaisir de vous informer des manifestations qu'elle a prévues.

MAI

Samedi 9 : *journée du patrimoine : visite des vitraux de la Glâne, guide Jean-Pierre Demierre*

Dimanche 31 : La Trinité, fête patronale de la commune d'Avry, à cette occasion nous organisons une exposition à la maison communale sur le thème : « Autour de la chapelle »

JUIN

Vendredi 12 : *Cirque Toamême*

19h00 dans la cour de l'école ou à la salle de gym, selon le temps

Samedi 20 : « un *talent extraordinaire* » par la jeunesse d'Avry sur la place du bâtiment 68

AOUT

Samedi 1^{er} : *Fête Nationale*

Organisé par la jeunesse d'Avry sur la place du bâtiment 68

Judi 20 (date à confirmer) : *RFI danse et folklore du monde*

Avec la participation de deux groupes pour une soirée de découvertes et de plaisir garanti
20h00 à la salle de spectacle du CO d'Avry

SEPTEMBRE

Samedi 5 : *Concert de l'ensemble de cuivres Opus 5 à l'amphithéâtre*

Mercredi 16 : *sortie des aînés*

OCTOBRE

Week-end du 2, 3 et 4 : *Marché des artistes et artisans d'Avry*

NOVEMBRE

Vendredi 13 : *La nuit du Conte à la BRA*

DECEMBRE

Samedi 12 (date à confirmer) : *Accueil des nouveaux citoyens (nés en 1996 et 1997)*

Dimanche 13 : *Noël des aînés*

Samedi 9 mai 2015 : Journée du Patrimoine culturel



Si Romont est devenue la cité du vitrail et une référence mondialement connue par son Musée Suisse du vitrail, dans les villages aux alentours de ce magnifique bourg médiéval, un certain nombre d'édifices religieux présentent des vitraux de très grande valeur.

Cette année, Monsieur Jean-Pierre Demierre, peintre-verrier nous amenera dans le monde merveilleux de cet art.

Au programme, la Collégiale de Romont, connue pour ses vitraux d'Alex, Cingria et Yoki entre autres, puis nous nous dirigerons, en voiture, sur l'Abbaye de la Fille-Dieu. Ensuite ce sera la visite des églises de Berlens et de Mézière, pour terminer le périple à son point de départ: la maison communale d'Avry où vers 17h le verre de l'amitié nous sera servi. Rendez-vous à 13h30 dans la cour de l'Administration communale (co-voiturage)

Fête patronale d'Avry : le 31 mai 2015

La prochaine fête de la Trinité, fête patronale de la commune d'Avry, aura lieu le 31 mai 2015. Nous organisons pour cette occasion une exposition à la Maison communale sur le thème : « Autour de la fête patronale ».

Vous allez pouvoir découvrir Avry au fil du temps grâce à notre expo photos.

Un immense merci à toutes les personnes qui ont ouvert leurs albums photos et partagé leur souvenirs de famille. D'ores et déjà un grand merci à tous ceux qui nous permettront de mettre sur pied cette exposition et en assureront le succès.

Ouverture et présentation de l'expo : vendredi 29 mai dès 17h

Visite : dimanche 31 mai dès 9h00. Apéro vers 11h00 autour de la fanfare « l'Avenir » et du chœur mixte « le Muguet »

La Commission culturelle

2-3 et 4 octobre 2015 / Exposition des artistes et artisans à la maison communale

Très désireuse de mettre en lumière le travail de ses concitoyens artistes, plasticiens ou artisans d'art, la Commission Culturelle d'Avry se propose d'organiser à nouveau cette année en octobre une exposition d'oeuvres et de travaux susceptibles d'apporter émotion et beauté à l'ensemble de la population.

Toutes les personnes désireuses de participer en tant qu'exposant à cet événement peuvent déposer leur demande sous forme d'un bref dossier jusqu'au **30 juin 2015** au bureau communal.

La Commission culturelle se mettra dès lors en contact avec elles.

Programme du centre de loisirs d'Avry
de mars à septembre 2015

Mars

Mercredi	11	accueil	de 14h00 à 17h00
Mercredi	18	"	de 14h00 à 17h00
Vendredi	20	"	de 17h00 à 21h00
Samedi	21	"	de 14h00 à 18h00
Mercredi	25	"	de 14h00 à 17h00
Vendredi	27	Avry movie (souper-ciné)	dès 18h00
Samedi	28	journée "coup de balai"	dès 9h00

Avril

Mercredi	1er	accueil	de 14h00 à 17h00
Mercredi	15	"	de 14h00 à 17h00
Vendredi	17	"	de 17h00 à 21h00
Samedi	18	"	de 14h00 à 18h00
Mercredi	22	"	de 14h00 à 17h00
Vendredi	24	inauguration de l'école / lâcher de ballons	
Mercredi	29	"	de 14h00 à 17h00

**Mai**

Vendredi	1 ^{er}	accueil	de 17h00 à 21h00
Samedi	2	"	de 14h00 à 18h00
Dimanche	3	Avry movie/projection film	dès 16h00
Mercredi	6	"	de 14h00 à 17h00
Mercredi	13	"	de 14h00 à 17h00
Mercredi	20	"	de 14h00 à 17h00
Vendredi	22	"	de 17h00 à 21h00
Samedi	23	"	de 14h00 à 18h00
Mercredi	27	"	de 14h00 à 17h00

Juin

Mercredi	3	accueil	de 14h00 à 17h00
Mercredi	10	"	de 14h00 à 17h00
Vendredi	12	"	de 17h00 à 21h00
Samedi	13	"	de 14h00 à 18h00
Mercredi	17	"	de 14h00 à 17h00
Mercredi	24	"	de 14h00 à 17h00
Vendredi	26	"	de 17h00 à 21h00
Samedi	27	"	de 14h00 à 18h00

Juillet

Mercredi	1 ^{er}	accueil	de 14h00 à 17h00
Mercredi	8	"	de 14h00 à 17h00

Dimanche	12		
----------	----	--	--

Lundi	13		
-------	----	--	--

Mardi	14		
-------	----	--	--

Mercredi	15	camp d'été à Montbovon	
----------	----	------------------------	--

Jeudi	16		
-------	----	--	--

Vendredi	17		
----------	----	--	--

Samedi	18		
--------	----	--	--

**Août**

Mercredi	26	accueil	de 14h00 à 17h00
----------	----	---------	------------------

Vendredi	28	"	de 17h00 à 21h00
----------	----	---	------------------

Samedi	29	"	de 14h00 à 18h00
--------	----	---	------------------

Septembre

Mercredi	2	atelier bricolage	de 14h00 à 17h00
----------	---	-------------------	------------------

Mercredi	9	pour les enfants	de 14h00 à 17h00
----------	---	------------------	------------------

Vendredi	11	"	de 17h00 à 21h00
----------	----	---	------------------

Samedi	12	"	de 14h00 à 18h00
--------	----	---	------------------

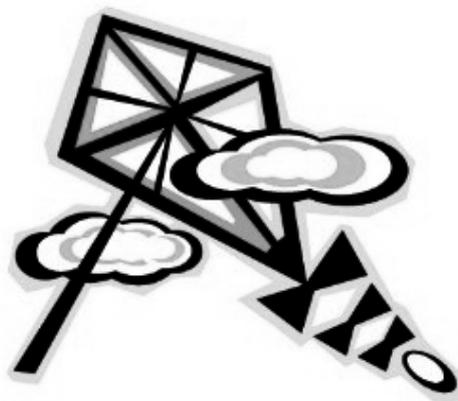
Mercredi	16	atelier bricolage	de 14h00 à 17h00
----------	----	-------------------	------------------

Mercredi	23	pour les enfants	de 14h00 à 17h00
----------	----	------------------	------------------

Vendredi	25	"	de 17h00 à 21h00
----------	----	---	------------------

Samedi	26	"	de 14h00 à 18h00
--------	----	---	------------------

Mercredi	30	atelier bricolage pour les enfants	de 14h00 à 17h00
----------	----	---------------------------------------	------------------



Durant les moments d'accueil, le centre de loisirs offre la présence d'un animateur (écoute, discussions, jeux, conseils, mise en place de projets,...), il met également à disposition différents jeux d'intérieurs et d'extérieurs (billard, baby-foot, jeux de société, ballons de basket, de football et de rugby, cannes de hockey,...).

A bientôt !
Didier Humbert

J'ai retrouvé le sourire – grâce à Alzheimer Fribourg

L'Association Alzheimer Fribourg offre un soutien efficace aux malades et à leurs familles. Le témoignage de Marie Chivard*.

Madame Chivard, vous partagez le quotidien d'un patient Alzheimer. Comment vivez-vous cela ?

Je suis un « proche aidant », donc une personne qui vit avec le malade. Ce statut exige beaucoup de disponibilité et de vigilance, car on est confronté en permanence aux besoins et aux limites du patient. Il s'ensuit évidemment un danger d'épuisement.

Avez-vous vécu cet épuisement ?

Oui. D'abord, je pensais m'en tirer seule. Mais peu à peu, j'ai été prise au piège du stress : j'étais de plus en plus nerveuse à la maison et inquiète lorsque je m'absentais pour les achats. Par chance, j'ai alors découvert Alzheimer Fribourg.

Qu'a fait l'Association Alzheimer Fribourg pour vous ?

En premier lieu, elle nous a aiguillés vers une Clinique de mémoire, où le diagnostic a été posé. Ensuite, elle nous a dispensé des conseils ciblés. Puis, elle a mis à notre disposition une accompagnante à domicile, qui me décharge et me permet de m'absenter sans souci. Enfin elle nous a permis de participer à des vacances pour les malades et leurs proches, au Murtenhof de Morat.

Et que diriez-vous à ceux qui vous demanderaient conseil ?

D'appeler sans délai Alzheimer Fribourg : grâce à leur soutien et à celui de leur accompagnante, j'ai retrouvé mon sourire !

Madame Chivard, merci de cet entretien.

*Nom d'emprunt, afin de sauvegarder l'anonymat des témoignages



Alléger les tâches des proches aidants pour que les malades puissent rester à domicile

Route St-Nicolas-de-Flüe 2, CH-1700 Fribourg
026 402 42 42 | info.fr@alz.ch | www.alz.ch/fr
CP 17-11547-5

L'Association Alzheimer Fribourg vous épaula

Notre soutien aux familles et aux malades

Information, conseil et appui

C'est en 1994 que des personnes conscientes des problèmes posés par la démence sénile ont fondé la section fribourgeoise de l'Association Alzheimer Suisse. Par le canal de son secrétariat permanent, la section offre informations, conseils et soutien aux malades et à leurs proches.

Accompagnement à domicile

Pour soulager les proches aidants, un réseau d'accompagnant-e-s à domicile couvrant le canton a été mis sur pied. Depuis l'automne 2014, la section assure elle-même la formation de ces aides, avec le concours de spécialistes en gérontopsychologie, en soins et en accompagnement.

Groupes d'entraide

La section fribourgeoise compte cinq groupes de parole permettant aux proches de partager leurs préoccupations dans un climat serein, construc-



tif et chaleureux – à Bulle, Domdidier, Fribourg, Guin et Romont. La rubrique « Actualités » du site www.alz.ch/fr et le secrétariat renseignent sur les lieux, dates et heures de rencontre.

Formation

En sus d'un cours de formation pour les accompagnant-e-s à domicile, la section a mis sur pied avec la Haute École de Santé du canton de Fribourg un projet pilote psychoéducatif dédié aux proches partageant le quotidien d'une personne souffrant de la maladie d'Alzheimer.



Vacances

Depuis 2012, la section organise avec une animatrice et des bénévoles une semaine de vacances pour les malades et leurs proches au Murtenhof de Morat. Le cadre est superbe et le personnel de l'hôtel se montre très tolérant envers des comportements parfois dérangeants.

 **alzheimer**
Association Alzheimer Suisse
Section fribourgeoise 

NESTOR
MARTIN



Woodbox Technology

Pierre de Feu SA

Cheminées - Poêles - Fourneaux



Taille de pierre - Rénovation de façade

Ensemble, construisons votre idée...

Exposition, Rte de l'Industrie 16, 1754 Avry-Rosé - 026 470 29 00

André ROSSIER maraîcher



Label de L'Union maraîchère suisse
Suisse Garantie

1754 CORJOLENS
026/470 28 38

Vente de légumes et fruits de saison.
Marché le vendredi de 8h15 à 9h15
Rte de la Côte 19 à Avry



Vitrerie - Glaserei
RÉPARATION - MIROIR

Tél. 026 424 88 65
Fax 026 424 88 66
Natel 079 217 44 31

Rte des Muëses 1a
1753 Matran
wernerwyss@gmail.com



«L'artisan qui met du plaisir
dans votre assiette»

Rte de la Glâne 117
1752 Villars-sur-Glâne

Tél. 026 402 14 58
www.traiteur-robatel.ch



ESPACE ELLE & LUI

La beauté & le bien-être
& au féminin masculin

Silvie Bussard | Diplômée pédicure et maquillage permanent
Alexandra Joye | Esthéticienne diplômée

Avry-Bourg 24 | 1754 Avry-sur-Matran | Tél. +41 (0)26 470 04 51 | www.espace-elle-et-lui.ch



les Ligues de santé

du canton de Fribourg

Ligue contre le cancer | diabètefribourg | Ligue pulmonaire | CIPRET Centre de prévention du tabagisme | Centre de dépistage du cancer du sein | Registre des tumeurs | Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

Diabète fribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Information – prévention



- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66

Route St-Nicolas-de-Flüe 2

Tél. 026 426 02 66

www.liguessante-fr.ch

CP 96 / 1705 Fribourg Fax 026 426 02 88

info

Faire du bénévolat m'apporte une grande ouverture d'esprit

Faire du bénévolat me permet d'être en contact avec une autre réalité et de rencontrer des gens que je n'aurais pas eu la chance de côtoyer autrement.

**BÉNÉVOLE?
POURQUOI PAS!**



Faire du bénévolat m'apporte de la confiance en moi

Je suis à la retraite et faire du bénévolat me permet de rester actif

Intéressé-e par un engagement bénévole?

Etre bénévole, c'est

- donner de son temps au service de la collectivité, en équipe, avec des collègues bénévoles ou salariés
- exercer une activité régulière ou ponctuelle selon sa disponibilité, ses aptitudes et ses envies personnelles
- mettre en oeuvre et développer de nouvelles compétences, s'épanouir personnellement
- contribuer à une société plus solidaire

Le RéseauBénévolatNetzwerk

- a été créé en 2005 et regroupe 80 associations fribourgeoises à but non lucratif qui font appel à des bénévoles pour leurs prestations
- est une plateforme d'échange, de coordination et de promotion du bénévolat dans le canton de Fribourg
- soutient et accompagne l'engagement bénévole des personnes intéressées, notamment via sa bourse du bénévolat

Intéressé/e ?

Consultez notre site : www.benevolat-fr.ch
 Contactez-nous par mail à info@benevolat-fr.ch ou au 026 422 37 07
 Nous avons aussi une page facebook que vous pouvez aimer !

RéseauBénévolatNetzwerk, Rte St-Nicolas-de-Flüe 2, 1700 Fribourg, Tél : 026 422 37 07, info@benevolat-fr.ch

Journée internationale de la forêt 2015

A l'occasion de la JIF, un concours de mots croisés doté d'une belle palette de prix vous attend. A vos crayons!



La forêt est



HORIZONTALEMENT: 1. La forêt nous en protège. Équipe au travail. 2. Phénomènes troublants. Sou de Bruxelles. Réserve un mauvais accueil. Source de vie, en forêt et ailleurs. Mesure chinoise. 3. Se plante de par en par. Il tarade les arbres pour trouver sa nourriture. Réflexion à haute voix. Le plus possible. Lésion aux mains des bûcherons. 4. Dans. Dépourvu d'originalité. Élève d'une académie de police. 5. L'arme de Cupidon. Note à diviser. Endroit où l'on mettait le cochon. 6. Bomber les murs. Résultat de votation. Se retrouve fauché l'été venu. 7. Réponse à une question difficile. Ils ont une action prépondérante sur l'humus du sol forestier. Un peu pompette. Richesse tirée de la forêt. 8. Embusqué et prêt à bondir. Sigle européen. Travaille pour la peau. 9. Sous le sol. Léger comme l'air. La forêt nous protège de leurs chutes. Du côté des Grisons. 10. Produit interdit d'utilisation en forêt. Divisible par deux. Amoureux. Pronom réfléchi. 11. Au sommet du sapin de Noël. Dangereux pour le forestier, mais profitable aux espèces rares. Grand canard au duvet recherché.

VERTICALEMENT: A. Objectif d'une balade en forêt. Elle tient bien son logis. B. Approbation sans réserve à la fin de la prière. Ni plus ni moins. C. Héros remontant au Déluge. Officier de la cour du sultan. Ordre de départ. D. Acteur de troupe américaine. Belle-fille, mais un peu âgée. Disparu. E. Ce que la forêt offre à plus de 25 000 espèces différentes. F. Préfixe privatif. Dans la gamme. Instrument des paveurs. G. Système de télévision en couleur. Elles se croisent en ville. H. Sujet de peinture très dépouillé. Polir en surface. I. Un petit bout de forêt. Solution pour remonter la pente. J. Objet de pacotille. Possède. K. Mamelles. L. Lettre grecque de Rhodes. Imagerie médicale. M. Piégé. N. Plus humains au Tibet que dans les Andes. (Se) retirer du trafic. O. Posture de yogi. Grande réforme suisse de 2008. P. Tirer le meilleur parti de la forêt pour qu'elle remplisse ses fonctions. Q. A elle. Atome dénaturé. Partie de ce monde. R. Plus familier que vous. Participe pour rire. Très riche en livres. Permet de tout envisager. S. Il est stocké par le bois et le sol forestier. T. Dessert lacté. Une joie pour tous. U. Les sols forestiers en sont d'excellents pour l'eau. Deuxième rappel.

Règles du jeu

Le nom-mystère, accompagné de votre nom et de votre adresse postale, doit être envoyé avec la mention "Mots croisés - Journée de la forêt" par e-mail à info@wald.ch. Ou sur carte postale à Economie forestière Suisse, Rosenweg 14, 4501 Soleure, jusqu'au 31 mai 2015. La solution du concours et les noms des gagnants seront publiés début juin 2015.

Il y a à gagner

1er prix: une journée en forêt avec le garde forestier de votre région

2e prix: un bon d'achat de 100 francs du Shop-EFS, le magasin d'articles forestiers d'Economie forestière Suisse (EFS) www.wvs.ch -> shop

3e - 10e prix: un couteau «Forester» Victorinox



Vous avez un vélo à jeter? Il peut encore servir!

Le VAM organise des programmes de qualification, sous mandat du canton, pour des personnes en recherche de travail.

Dans notre nouvel atelier vélo, nous démontons, nettoyons, réparons et remettons en état des vélos selon des critères de qualités définis.

Nous récoltons dans tout le canton de Fribourg, des vélos qui ne sont plus utilisés.

Notre partenaire „Gump- & Drahtesel“ à Berne, organise le transport vers l’Afrique.

Votre vélo roulera en Afrique et générera du travail!

- Les vélos suisses sont un moyen de transport fiable
- Ils seront confiés à des partenaires et des institutions de confiance
- Ils contribueront à offrir du travail à des entreprises de formation professionnelle, des organismes à but non-lucratif, des ONG et des écoles
- Les vélos sont un moyen de transport qui offre des possibilités de développement

Apportez-nous le vélo que vous n’utilisez plus, ou appelez-nous, nous viendrons le chercher chez vous.

Tél: **026 919 65 20** M. Yves Gobet, responsable de l’atelier vélo à **Bulle**



PETITES ANNONCES

AvryZoom, prochaine parution

Les sociétés et les personnes qui désirent insérer une communication dans le prochain AvryZoom sont priées de faire parvenir leur texte à l'administration communale ou à l'adresse email avryzoom@avry.ch

Gymnastique des Aîné(e)s

Chaque lundi à 16h00 à la halle de sport d'Avry-sur-Matran une leçon de gym seniors est pratiquée. Elle maintient leur forme, conserve leur bien-être et apporte, en plus, le plaisir et la joie d'être ensemble et de se rencontrer.

Pour tout renseignement :

Yerly Maria
026 402 09 08
079 775 25 57

Avry-sur-Matran

ÉCOLE D'ACCORDÉON

Leçon d'accordéon traditionnel et classique.
Basses standards et basses barytons.

Tous les mercredis dans la salle de répétitions de l'ancienne école du village.

Ambiance décontractée et chaleureuse entre rires et apprentissages.

Pour tous de 7 à 107 ans.

18 leçons individuelles de 30, 45 ou 60 minutes par semestre."

Contact

Daniel Rohrbasser

Dipl. d'ens du conservatoire de Fribourg

Atelier photosculpture

WWW.ARTAVENTURE.CH

079 214 08 14

026 684 38 88



SOCIETES LOCALES

Amicale des sapeurs pompiers	Joël Martin	tél. 079 509 37 00	Route de Seedorf 32	1754 Avry
Chœur Mixte Le Muguet	Chantal Barras	tél. 026 402 39 85	Chemin des Glycines 10	1753 Matran
Club Athlétique de Rosé	Floriane Ducotterd	tél. 079 300 57 74	Ch. de Rosière 5	1772 Grolley
Club de Tennis de Table	Olivier Scherly	tél. 026 470 18 04	La Fin d'Amont 5	1756 Onnens
F.C. Piamont	Vincent Stulz	tél. 079 240 46 56	Imp. du Lavau 7	1772 Ponthaux
S.F.G. Gym-Dames	Denise Sapin	tél. 026 470 15 96	Impasse des Agges 23	1754 Avry
B.C.A. Badminton Multi-sports	Thomas Di Falco	tél. 079 262 65 44	Impasse des Métayers 3	1740 Neyruz
Soc. de Musique l'Avenir	Christian Mauron	tél. 026 413 15 09	En Plan 8	1733 Treyvaux
Soc. de Tir Air Comprimé	Jacob Schafer	tél. 026 470 16 72	Route du Covy 25	1754 Avry
Les amis du Petit-Calibre	Fabien Broillet	tél. 079 209 69 49	Chemin des Granges 14	1730 Ecuwillens
Soc. de Tir 300 m	Hubert Biemann	tél. 026 411 44 20	Route du Levant 19	1726 Farvagny
Fit-Bike	Pascal Brodard	tél. 079 577 29 00	Route du Centre 82	1741 Cottens
Unihockey	Michel Müller	tél. 026 470 18 45	Impasse des Préalpes 4	1754 Avry
Basketball	Sandra Zahno	tél. 026/470 07 85	Route des Murailles 29	1754 Avry
Société Jeunesse	Jonathan Thierrin	tél.079 717 00 13	Route de Rosé 74	1754 Avry

N'oubliez pas de visiter notre site internet : www.avry.ch



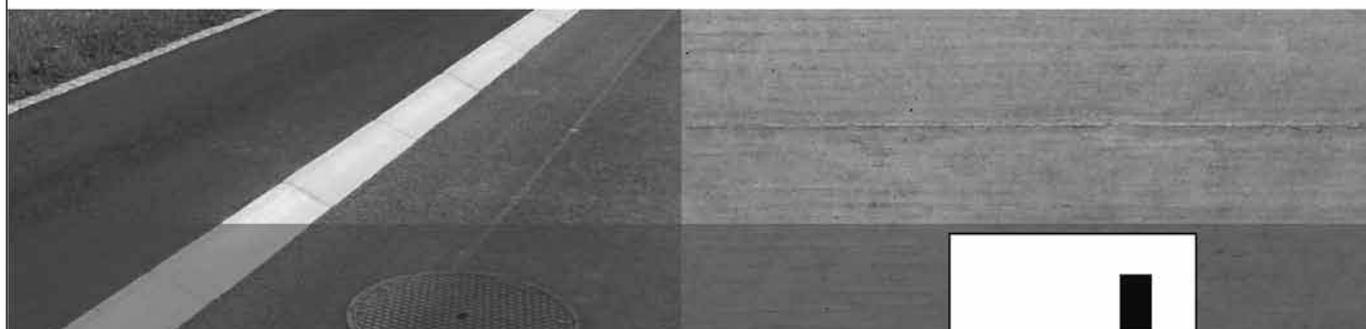


Une banque pour tous.

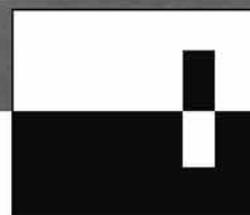


**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert

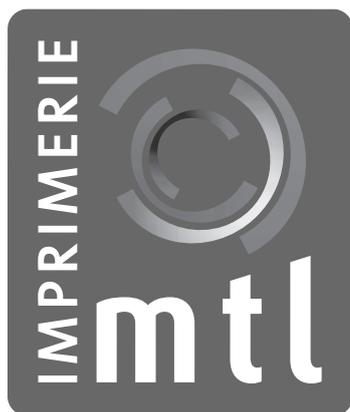
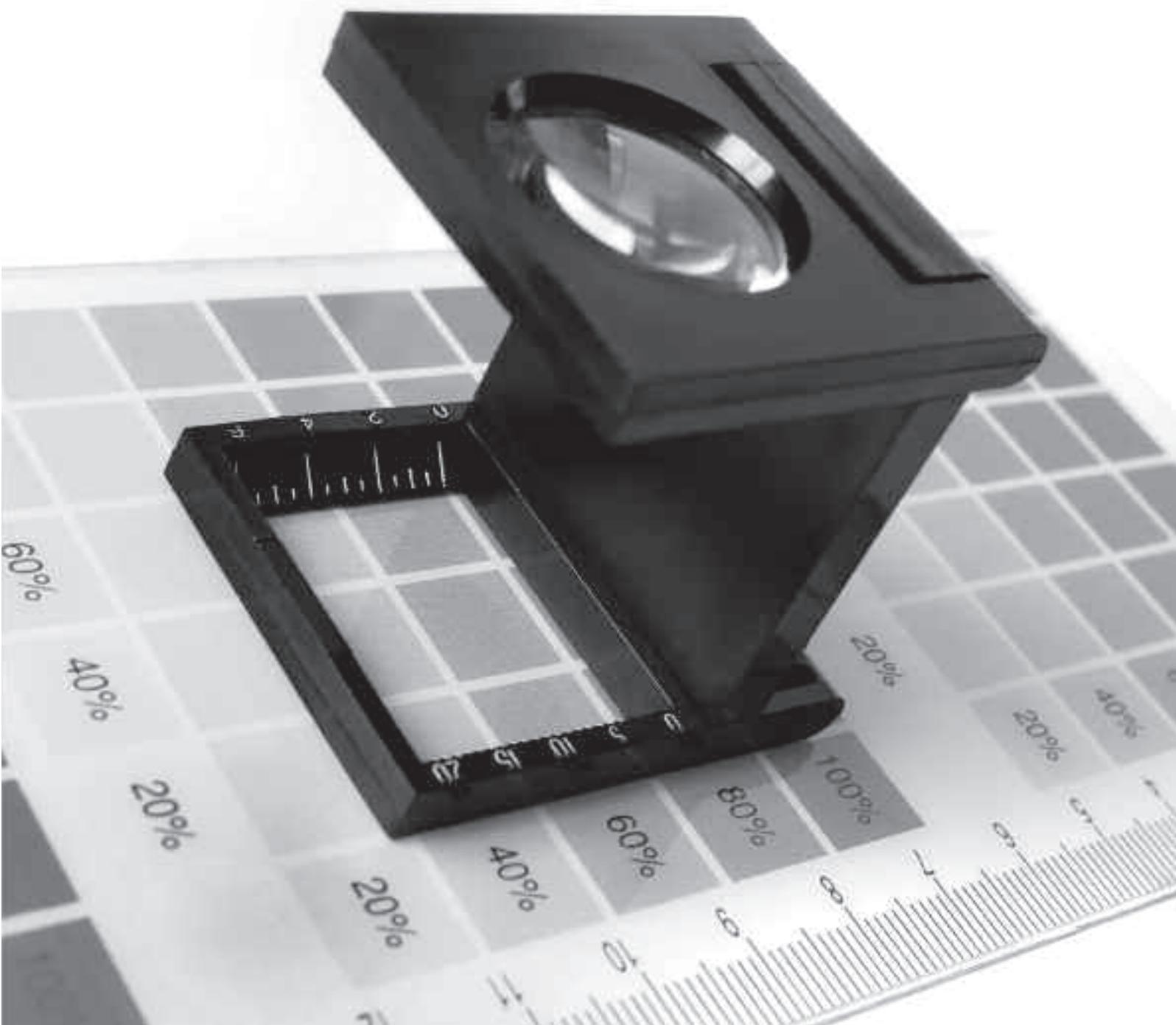


Gilbert Brodard & Fils SA
Rte de Fribourg 20
1634 La Roche
Tél. +41(0)26 413 92 20
Fax +41(0)26 413 92 29
office@gbrodard.ch
www.gbrodard.ch



brodard^{SA}
BÂTIMENT GÉNIE CIVIL
LA ROCHE FRIBOURG BULLE

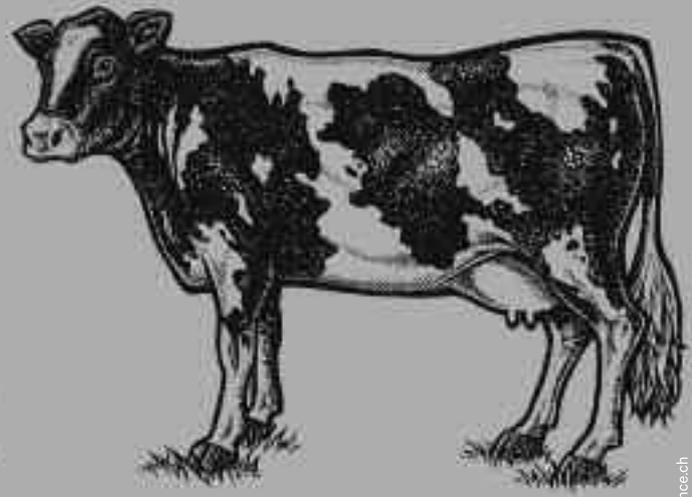
Notre expérience, ...votre futur.



PRÉCISION AVANT TOUT

Route du Petit-Moncor 12 | 1752 Villars-sur-Glâne

+41 (0)26 401 13 13 | imprimerie@mtlsa.ch | www.mtlsa.ch



EN 2015, VIVEZ LES

TRADITIONS



À avrycentre
tout... pour tous!



2000 places
de parc gratuites



Ouvert vendredi
jusqu'à 21h



Ouvert dès 8h



AVRYCENTRE.CH